
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Deuxième séance – Mardi 3 juin 2014, à 20 h 45

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Maria Casares, MM. Sylvain Clavel, Alain de Kalbermatten, M^{mes} Sandra Golay, Mireille Luiset, Sophie Scheller et M. Pierre Vanek.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M^{me} Esther Alder, vice-présidente, M. Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno et M. Guillaume Barazzone, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 22 mai 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 3 juin et mercredi 4 juin 2014, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Allocution du président élu.

Le président. Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, depuis mardi dernier, ce ne sont pas les discours qui ont manqué. Entre l'élection du procureur général et le bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération helvétique, nous avons été plutôt nourris – voire gavés, diraient mes élèves.

Il y avait des thèmes récurrents: la votation du 9 février 2014, les parkings P+R, un peu moins les avions Gripen et le salaire minimum... et un humour appréciable, parfois – surtout quand il venait d'autres cantons, en particulier de Soleure ou de Fribourg, pour celles et ceux qui étaient au bord du lac ce week-end.

D'une certaine manière aussi, je dois le dire, il était plaisant d'entendre le procureur général se plaindre du délabrement de la justice genevoise – il parlait de ses bâtiments, bien sûr – et réclamer davantage de moyens. Amusant aussi, Pierre Maudet citant Jean-Pascal Delamuraz citant lui-même Jean-Paul Sartre: «L'existence précède l'essence» – citation qu'il aurait glissée lors de l'inauguration d'un salon de l'automobile, si j'ai bien compris. Bref, beaucoup de discours qui donnent l'impression que tout a été dit.

Il est vrai que l'une des caractéristiques de la fonction de président est de se taire; depuis une année que je suis vice-président, j'ai peu pris la parole dans la salle. Je n'ai nullement l'intention de me rattraper en tant que président, ni de faire long ce soir.

J'ai été élu en 2011 pour mon premier mandat politique. L'année d'après, j'ai présidé la commission des arts et de la culture, puis j'ai assuré la première vice-présidence du Conseil municipal. Je dois dire que j'ai découvert bien des choses, que j'ai beaucoup appris et que je continue à le faire avec de nouvelles charges. En quelque sorte, je débute à chaque fois, avec un plaisir renouvelé. Je ferai ici un petit clin d'œil à mon camarade Pierre Vanek, qui nous quittera bientôt – à la fin du mois de juin – et qui maîtrise assez bien l'art oratoire, dont certaines ficelles rhétoriques sont bien connues de la plupart d'entre nous. En effet, j'ai trois choses à dire... mais, contrairement aux habitudes de Pierre Vanek, je m'en tiendrai à trois!

Je commencerai par des remerciements. J'ai eu beaucoup de plaisir à expérimenter différentes tâches au sein du Conseil municipal; cela a été possible grâce au soutien que j'ai reçu en particulier du Service du secrétariat du Conseil municipal, que je tiens à remercier dans son ensemble. Je m'associe à tous les remerciements que le président sortant Pascal Rubeli a prononcés tout à l'heure. Cette aide m'a été très utile, notamment pour mener à bien les travaux de la commission des arts et de la culture.

Je mentionnerai aussi l'appui que m'a offert l'expérience des autres. J'ai beaucoup appris en observant M. Guy Dossan, lorsqu'il présidait la commission des arts et de la culture, juste avant moi. Je n'ai pas hésité à solliciter son avis éclairé, lorsque le débutant que j'étais ne savait pas trop comment procéder. Je lui en sais gré et je l'en remercie, même s'il n'est pas présent en ce moment.

J'aimerais aussi remercier Pascal Rubeli pour sa délicatesse et sa prévenance, sa manière subtile de m'apprendre petit à petit les rudiments de la présidence du Conseil municipal.

J'ai encore une mention particulière à décerner à la deuxième personne qui m'a entouré durant cette année de première vice-présidence; elle est adressée à M. Ramzi Touma, dont les compétences sont si précieuses qu'il serait difficile d'imaginer une séance plénière sans lui.

J'ai aussi une pensée cordiale pour M^{me} Elisabeth Geinoz, qui gère avec brio la distribution des billets de spectacles, et qui m'a beaucoup aidé sur le plan organisationnel. J'aime la culture, et il est vrai qu'il est appréciable de pouvoir bénéficier de ces billets. L'année passée, comme président de la commission des arts et de la culture, j'ai organisé un voyage de commission à Marseille, alors capitale européenne de la culture. Tout seul, cela n'aurait pas été facile – cela aurait même été impossible; c'est grâce à l'appui du Service du secrétariat du Conseil municipal dans son ensemble que l'organisation de ce voyage a été possible.

Enfin, je vous remercie toutes et tous pour la confiance que vous me témoignez ce soir, en me permettant d'accéder à la présidence de notre Conseil municipal.

Mon deuxième propos tient aux travaux de celui-ci, justement. Nous le disons souvent: nous sommes élus pour porter les projets de la population, relayer les préoccupations des habitantes et des habitants de la Ville de Genève et trouver des solutions. Toutefois, nous peinons à tenir cet engagement, car trop d'objets engorgent nos ordres du jour. Je forme le vœu – un peu comme l'avait déjà fait Pascal Rubeli, il l'a rappelé ce soir – que nous trouvions ensemble les moyens d'avancer, de dépasser les blocages, afin que les travaux des séances plénières et des commissions puissent se dérouler de manière plus efficace et satisfaisante pour tout le monde.

A cet égard, je pense que le renvoi direct d'objets dans les commissions, comme le prévoit notre règlement, doit avoir lieu plus systématiquement. Nous en avons eu un avant-goût ce soir, puisque toute une série d'objets ont été renvoyés à la commission des arts et de la culture; je m'en félicite. Je considère cela comme un signe tout à fait favorable.

Mais notre règlement n'est pas parfait, loin s'en faut. J'estime que, s'il faut l'améliorer, ce n'est pas en débattant sans fin en séance plénière sur tel ou tel article que nous y parviendrons *in fine*. Je ne crois d'ailleurs pas que cela intéresse véritablement la population et améliore notre image. Aussi, je souhaite que les discussions sur le règlement aient lieu dans les commissions et au sein des groupes, autant que faire se peut, en vue de permettre une validation efficace et rapide des modifications en séance plénière. Des réponses immédiates et concrètes sont demandées au Conseil municipal; nous devons donc hiérarchiser les projets et faire des choix dont la mise en œuvre appartiendra ensuite au Conseil administratif.

Certes, nous savons que nos prérogatives constitutionnelles sont limitées, mais nous devons – et nous pouvons – assumer nos responsabilités. La commune est le plus proche interlocuteur de la population, ne l'oublions pas. Je pense que nous devons le démontrer dans les faits. Une relation de confiance doit exister entre la commune et sa population, une relation basée sur la simplicité et l'efficacité, ainsi qu'une certaine forme de transparence. A cet égard, il faut veiller à accroître la confiance que met la population dans les autorités, l'administration et les politiques.

Mon troisième point est peut-être une coquetterie... Vous savez peut-être que les séances du Grand Conseil commencent par une exhortation. Il est question que notre Conseil municipal adopte aussi ce genre de pratique, puisqu'un projet a été déposé dans ce sens à la commission du règlement. J'ai pensé que je pouvais anticiper ce soir, hors règlement. Si je devais poursuivre cette coutume durant toute l'année à venir, voici ce que je dirais: «Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution d'accomplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la cité qui nous a confié ses

Fixation des jours et des heures des séances – Election: conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées

destinées.» Normalement, je devrais dire maintenant que vous pouvez vous ras-soir, mais vous ne vous êtes pas levés...

Je terminerai simplement par ces mots: vive la Ville de Genève, vive l'année culturelle qui s'annonce. J'aurai du plaisir – même si j'ai un peu critiqué les dis-cours qui nous ont beaucoup nourris, ces derniers jours – à écouter l'allocation de M. le maire demain. J'espère que vous serez toutes et tous là, Mesdames et Messieurs! Merci à vous. (*Applaudissements.*)

4. Fixation des jours et des heures des séances.

Le président. Mesdames et Messieurs, sans grande surprise, le bureau vous propose de maintenir nos séances plénières les mardis et mercredis, à 17 h et 20 h 30.

5. Election d'un/e représentant/e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'héberge-ment de personnes âgées, en remplacement de M. Antoine Maulini, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 130, lettre B).

Le président. Je donne la parole à M^{me} Sandrine Burger, cheffe de groupe des Verts.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Nous avons l'honneur de présenter la candida-ture de M. Dereck Lesoil au conseil de la Fondation pour l'accueil et l'héberge-ment de personnes âgées.

Le président. Cette candidature étant unique, l'élection est tacite.

M. Dereck Lesoil est élu.

Le président. Nous avons reçu deux motions d'ordonnancement. La première émane du Parti libéral-radical; elle demande de traiter en urgence le rapport PR-1060 A de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 décembre 2013 en vue de l'annulation de la délibération votée le 7 juin 2011 (PR-787), et de l'ouverture d'un crédit de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagements et de circulation des rues concernées par la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en Ville de Genève.

Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Personne n'ayant demandé la parole pour défendre l'urgence, je mets aux voix la motion d'ordonnancement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 28 non contre 22 oui.

Le président. La seconde motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1137 de M^{mes} Anne Moratti, Sandrine Burger et Catherine Thobellem, intitulée «Pour favoriser la mixité et alléger les investissements municipaux: création de deux immeubles coopératifs aux Eaux-Vives».

Ce point figure également à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute aux auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence demandée, ainsi qu'au Conseil administratif, s'il désire s'exprimer.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Je n'aurai pas besoin d'une minute, je crois que ce sera beaucoup plus court que cela. Le motif de l'urgence est simple: c'est maintenant que les choses se décident. Si nous ne votons pas l'urgence de la motion M-1137 ce soir, nous entérinons le fait que la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social sera seule à pouvoir construire sur cette parcelle de terrain qui appartient à la Ville. Nous proposons plutôt de discuter pour savoir si, oui ou non, nous voulons une mixité sociale, et si nous voulons que certains immeubles soient construits par des coopératives et d'autres par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, vu les prises de position dans la presse de certaines coopératives qui prétendent aujourd'hui faire de la propriété par étage (PPE), je crois qu'il faut mener une discussion de fond, à froid, sur la question des droits de superficie. Je ne vois donc pas d'urgence à débattre de la motion M-1137. Le Conseil administratif

doit encore se déterminer et il me paraît de bon aloi qu'il ait sur ces questions une position unanime – ou, du moins, majoritaire.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 30 oui contre 28 non (1 abstention).

Le président. La motion M-1137 sera traitée dès que le bureau en aura fixé le moment.

6. Questions orales.

Le président. Je rappelle que les questions orales ne doivent pas dépasser une minute et les réponses du Conseil administratif deux minutes. Nous essaierons de respecter scrupuleusement ces temps de parole. Je vous remercie d'avance de votre compréhension, Mesdames et Messieurs.

M. Bayram Bozkurt (Ve). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone. Elle concerne le projet de parc aventure – ou accrobranche – au bois de la Bâtie. Depuis l'année 2008, les représentants de l'Association des amis de la Bâtie s'aventurent d'une branche de l'administration à l'autre... Au mois de juin 2011, la motion interpartis M-978 a été déposée et renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Lors de la séance de commission du 14 juin 2012, la décision a été prise de demander au Conseil administratif d'élaborer un projet d'étude avec les spécialistes de la Ville dans ce domaine et de réaliser un parc accrobranche au bois de la Bâtie dans les plus brefs délais. Le rapport M-978 A a été rendu le 16 janvier 2013, et la motion a été acceptée lors de la séance plénière du 26 mars 2014.

Monsieur le conseiller administratif, à vos yeux, quel est le plus bref délai pour donner suite à ce projet social et sportif?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci de votre question, Monsieur le conseiller municipal. Il se trouve que l'une des personnes que vous avez mentionnées est venue nous voir – moi personnellement, mais aussi le Conseil administratif – à de répétées reprises, afin de nous soumettre un certain

nombre de propositions. De plus, le plénum a voté la motion M-978 qui demande l'installation d'un parc aventure au bois de la Bâtie.

Vous savez que nous réfléchissons en parallèle au *master plan* du bois de la Bâtie. De quoi s'agit-il? C'est une vision idéale de ce à quoi pourrait ressembler le bois de la Bâtie dans quelques années. Nous avons déjà lancé un concours et décerné un prix pour l'aménagement de la patageoire et des jeux. Je vous annonce aujourd'hui que le mandat d'étude que je dois signer dans quelques jours comprendra l'étude d'un parc accrobranche ou d'une installation analogue, ce qui nous permettra ensuite d'adopter une position politique définitive. Sachez en tout cas que cette demande a été intégrée au cahier des charges potentiel de ce *master plan*, qui devra bien évidemment faire l'objet de discussions politiques en premier lieu au Conseil administratif, puis au Conseil municipal.

Je précise également que, depuis 2010, un élément nouveau s'est ajouté au dossier: l'existence du parc accrobranche des Evaux. Nous verrons si cette offre déjà existante a changé la donne, en ce qui concerne l'installation potentielle demandée au bois de la Bâtie.

Quoi qu'il en soit, nous avons intégré ce projet dans le mandat d'étude que je viens de mentionner. Désormais, ce seront des spécialistes – non pas en matière d'accrobranche, mais d'aménagement des espaces verts – qui étudieront plusieurs problématiques dont les cheminements et la qualification des espaces verts du bois de la Bâtie. Ils prendront en compte, entre autres, l'éventuel aménagement d'un parc accrobranche à cet endroit.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Rémy Pagani. Elle concerne le Moulin à danses (MàD). Il y a environ une année, l'établissement en question s'installait dans la zone industrielle des Charmilles (ZIC); je rappelle qu'il est censé y rester trois ans, avant d'être relogé ailleurs. J'aimerais savoir où l'on en est et obtenir des précisions concernant les démarches entreprises pour trouver de nouveaux locaux, afin que le MàD libère ceux qu'il occupe aujourd'hui à la ZIC. En effet, un écopôle voté par le Conseil municipal est prévu sur ce site.

J'ai entendu dire que le MàD avait des difficultés financières. La Ville est-elle au courant? Telles sont mes questions au sujet du MàD. J'espère recevoir de bonnes réponses!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Tout d'abord, je me félicite d'avoir trouvé pour le MàD une solution qui a permis de débloquer la création de 100 logements sur son ancien emplacement. Je rappelle que le MàD s'était

opposé à l'ensemble de la construction sur le site d'Artamis, car l'Etat lui avait fait des promesses sans satisfaire aux conditions posées par l'établissement. Disons-le en ces termes pour être aimable avec le Canton...

Toujours est-il que nous avons pu reloger le M&D dans la zone industrielle des Charmilles – l'ancienne ZIC – dans un local inutilisé. Seul un vieux camion de pompiers était là, en attente. Aujourd'hui, le M&D fonctionne à merveille; le début fut assez dur pour ses responsables, mais cette étape est désormais franchie. Si mes souvenirs sont exacts, nous avons demandé une autorisation pour trois ans à la ZIC.

Nous tenterons ensuite de reloger cet établissement dans les fameux réservoirs du bois de la Bâtie, qui sont vides et que je vous invite à visiter à l'occasion, Mesdames et Messieurs. C'est vraiment un lieu exceptionnel qu'il serait intéressant de mettre en valeur.

Cependant, en ce qui concerne l'écopôle, étant donné que vous êtes très respectueux du plan financier d'investissement (PFI), vous savez comme moi que nous avons certaines obligations. Je ne pense pas que nous puissions avant longtemps envisager d'intégrer au PFI la construction de ces salles dans les réservoirs en sous-sol du bois de la Bâtie. Il faudra donc essayer de se contenter de ce que nous avons, en fonction des investissements que nous pouvons faire...

M. Grégoire Carasso (S). Je pense que ma question s'adresse au conseiller administratif M. Rémy Pagani. Elle concerne le dossier du 110, rue de Lyon. Le quartier Saint-Jean Charmilles a reçu l'information... (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Carasso, nous vous entendons relativement faiblement. Mesdames et Messieurs, si vous pouviez faire silence, cela m'aiderait moi aussi à écouter l'orateur. Merci!

M. Grégoire Carasso. C'est reparti... Merci, Monsieur le président. J'enchaîne avec un brin d'emphase supplémentaire sur le sort des artisans, des artistes et des petites et moyennes entreprises (PME) concernés par le dossier du 110, rue de Lyon. Suite à la vente de l'usine Hispano-Suiza, le quartier Saint-Jean Charmilles a appris la nouvelle tragique – pour la danse – de la fermeture d'une école de danse logée juste à côté dans le même secteur, au 112, rue de Lyon: Kap'danse doit quitter les lieux et déménager.

Je me base sur les débats que le Conseil municipal a menés à plusieurs occasions – au détour de questions orales ou écrites, de résolutions et de motions – sur

cette problématique. Or, la Ville s'était engagée à reloger ces infrastructures et ces personnes dans le quartier ou, en tout cas, sur son territoire municipal.

En l'occurrence, il semble que la solution de relogement proposée à Kap'danse soit située à Vernier! C'est très sympa pour cette commune... Je suis convaincu que nos homologues du Conseil municipal de Vernier seront ravis d'accueillir une école de danse! Mais, en ce qui concerne le quartier Saint-Jean Charmilles, cela nous fait une belle jambe!

Monsieur Pagani, avez-vous des informations sur ce dossier qui pourraient nous laisser penser que les engagements pris par le Conseil administratif devant le Conseil municipal ont bel et bien été tenus, et non pas galvaudés?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'ai négocié avec la personne chargée du projet pour obtenir une demande préalable d'autorisation de démolir et de reconstruire. (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, c'est assez important. Que ceux qui discutent au fond de la salle se taisent! Je ne m'entends même pas quand je parle...

Une voix. C'est l'âge!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Oui, c'est sûrement l'âge! (*Rires.*) Alors que les acquéreurs du bâtiment de l'ancienne usine Hispano-Suiza s'étaient formellement engagés devant moi à reloger dans les meilleures conditions possibles l'ensemble des locataires, j'ai hélas dû constater comme vous, Monsieur Carasso, la maltraitance – j'ose le dire! – dont ils ont été victimes. On a laissé se dérouler des fêtes durant le week-end dans des zones dangereuses qui n'ont pas été sécurisées, ce qui a eu pour résultat que certains artisans et commerçants ont décidé d'eux-mêmes de déménager, sans recevoir l'aide des nouveaux propriétaires de l'immeuble.

J'ai reçu ces personnes délogées, qui m'ont fait part de leur désarroi. Je leur ai recommandé d'être très attentives lorsque sera délivrée – le cas échéant – l'autorisation définitive de démolir et reconstruire. Elles ont le droit de faire recours, puisque certaines d'entre elles sont au bénéfice de baux. Je serai très attentif, moi aussi, car j'estime qu'il y a dans ce dossier une mauvaise foi crasse qui ne permet pas à tout le monde de vaquer à ses occupations dans la sérénité. En effet, les propriétaires actuels recourent à des procédés assez déplorables.

Je suis même allé plus loin, Monsieur Carasso: je me suis plaint par lettre au directeur de la Banque cantonale de Genève (BCGE), laquelle est actionnaire de Swisscanto, propriétaire des lieux. Dans ce courrier, j'ai déploré la manière de

procéder du conseil de fondation de Swisscanto; j'espère que le directeur de la banque se fera le relais de mon courroux auprès des intéressés...

M^{me} Olga Baranova (S). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder. Aujourd'hui, à 17 h, nous avons assisté à une action du collectif La Genève escamotée que vous connaissez déjà très bien, Madame la magistrate. Nous avons appris que vous prévoyiez d'inaugurer des logements modulables pour certaines catégories de personnes; d'ici là – surtout pendant l'été – quelle est votre stratégie en faveur de l'ensemble des personnes qui nécessitent une prise en charge particulière et, souvent, des lieux d'accueil en urgence? De manière plus générale, quelle est votre stratégie globale par rapport à ces lieux d'accueil?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je remercie M^{me} la conseillère municipale pour sa question. Il est vrai que cette problématique est préoccupante, vu la forte demande. Vous savez que des Assises de la précarité ont eu lieu déjà l'année passée; à cette occasion, les associations partenaires ont mis en exergue un certain nombre de besoins, dont celui d'un hébergement à l'année pour les personnes qui n'ont rien.

J'espère pouvoir proposer bientôt au Conseil municipal une solution provisoire pour étendre notre capacité d'hébergement hivernal. Entre-temps, nous avancerons avec le logement modulaire. M. Pagani prend à cœur ce dossier et élaborera sans doute prochainement des propositions. Nous voulons aussi travailler avec les associations partenaires, afin de voir si elles peuvent, de leur côté, augmenter le nombre de places d'accueil. Bien évidemment, toutes ces propositions auront un coût; le Conseil municipal en sera saisi en temps voulu.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ma question s'adresse à M^{me} Sandrine Salerno. La Ville est propriétaire de nombreux restaurants et établissements publics qu'elle loue. J'aimerais savoir si la formation des apprentis reste un critère retenu par la municipalité lors de l'attribution des baux. En effet, je n'ai pas l'impression de voir beaucoup d'apprentis dans les établissements de la Ville que je fréquente... Qu'en est-il?

Le président. M^{me} Salerno vous répondra demain, Monsieur Lathion.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Elle concerne la Nuit des musées. Monsieur le maire, je vous avais déjà interpellé

l'année passée à propos du manque d'animations traduites en langue des signes lors de cette manifestation. Cette année, je reviens à la charge. Vous avez proposé des animations traduites en anglais – langue qui n'est pas officielle à Genève, même s'il y a beaucoup d'anglophones. Or, la langue des signes est maintenant reconnue officiellement par la Constitution genevoise! Malgré les propositions de collaboration de la Fédération suisse des sourds avec les organisateurs de la Nuit des musées, rien n'a été traduit en langue des signes. Nous voudrions savoir pourquoi.

Le président. M. le maire Sami Kanaan vous répondra demain, Madame Burger.

M. Pascal Spuhler (MCG). Ma question s'adresse tout particulièrement à M. le maire, Sami Kanaan. Lors du récent week-end festif organisé à l'occasion du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, au cours duquel tout le monde a pu profiter avec bonne humeur du défilé et du beau temps en flânant le long du quai Gustave-Ador et parmi les tentes du Jardin anglais, il n'y a pas eu de tri des déchets. Quel ne fut pas mon étonnement de ne pas voir la moindre tour de tri! Aucune mesure écologique préventive n'a été appliquée: ni tours de tri, ni vaisselle biodégradable, ni gobelets lavables n'ont été proposés aux gens qui ont fréquenté la fête – magnifique, certes, mais marquée par un manque total de prévention écologique, au mépris de ce que demande régulièrement le Conseil municipal pour toutes les manifestations organisées par la Ville.

Pourquoi, Monsieur le maire, n'a-t-on pris aucune mesure à ce niveau-là?

Le président. Merci, Monsieur Spuhler. M. Kanaan, que vous avez interpellé en tant que maire, vous répondra demain.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse également à M. Kanaan. Je profite du fait qu'il est encore tout frais à la mairie pour lui poser des questions elles-mêmes toutes fraîches... Nous venons de célébrer dans la joie et la bonne humeur, l'allégresse et le patriotisme, le bicentenaire de l'adhésion de la République restaurée à la Confédération survivante.

Le Conseil administratif – ou quelque autorité que ce soit – a-t-il aussi l'intention de marquer par un événement quelconque le bicentenaire de la naissance d'un homme qui a marqué la Ville, le Canton et la République de Genève

par son action politique – je veux parler du camarade Mikhaïl Aleksandrovitch Bakounine?

M. Sami Kanaan, maire. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. J'ai récemment eu l'occasion de citer Bakounine comme personnage important de l'histoire genevoise – avec d'autres leaders et fondateurs de la gauche, quelle que soit l'opinion que l'on peut en avoir. En ce qui me concerne, c'est une opinion plutôt favorable, mais je pense qu'elle n'est pas partagée par tout le monde.

A cette occasion, j'ai d'ailleurs mentionné aussi un autre personnage célèbre de l'histoire genevoise, à savoir l'impératrice Sissi. (*Exclamations.*) Eh oui! Son assassin – qui n'était pas Bakounine! – visait quelqu'un d'autre dont je n'ai plus le nom en tête, mais qui était un célèbre diplomate à la solde des grandes puissances de l'époque. Le meurtrier n'ayant pas réussi son coup – car le diplomate avait quitté Genève – il s'est dit: «Je veux tuer quelqu'un qui symbolise les grandes puissances et les grandes familles impériales et royales.» Il est mal tombé, car l'impératrice Sissi était elle-même très critique envers les fastes impériaux et royaux; elle se souciait beaucoup du peuple. Ce qui ne l'a pas empêchée d'être victime de cet acte... Une cabine magnifique lui est dédiée sur le bateau *Genève*, où elle embarquait au moment où elle a été assassinée.

Bref, tout cela pour dire que Genève fourmillait de personnalités qui alimentaient le débat international et syndical, à cette époque. A cet égard, notre ville était vraiment le centre de l'Europe. Certains pourraient nous en vouloir, mais nous avons largement contribué à la gestation de toute la gauche européenne. De la sorte, nous avons déjà un peu honoré le camarade Bakounine. Pour la suite, nous repenserons à votre suggestion à l'occasion des 250 ans de sa naissance, Monsieur Holenweg...

M^{me} Marie Barbey (DC). Ma question s'adresse également à M. le maire. Je souhaite savoir ce que la Ville entend faire du bâtiment de la Nouvelle Comédie, une fois que celle-ci aura déménagé à la gare de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) des Eaux-Vives. J'aimerais également savoir si les frais de fonctionnement de la future Nouvelle Comédie ont déjà été évalués par la Ville.

M. Sami Kanaan, maire. Madame la conseillère municipale, je crois que vous avez fait un petit lapsus: en effet, vous m'avez demandé ce qu'il adviendrait du bâtiment de la Nouvelle Comédie... qui n'est pas encore construit!

Je vous annonce que le Conseil municipal sera saisi très prochainement – d’ici à la fin du mois, en principe – de la demande de crédit concernant la Nouvelle Comédie. Je dis bien «en principe», car le projet doit encore être examiné par le Conseil administratif. Vous aurez ainsi l’occasion d’en débattre largement et de recevoir toutes les informations y afférentes, dont l’évaluation du budget de fonctionnement de cette institution culturelle. Il est évident qu’il sera plus élevé que celui de l’ancienne Comédie, puisque nous prévoyons la réalisation d’une véritable Maison du théâtre qui comportera deux scènes, mais également des ateliers, des lieux de répétition, de travail et d’accueil.

La Nouvelle Comédie sera l’un des piliers du nouveau quartier que nous construisons aux Eaux-Vives, sa marque distinctive. Cet équipement magnifique aura une portée à la fois très locale et très vaste, qui s’étendra à la ville entière et même à toute la région.

Son budget de fonctionnement sera négocié avec le Canton. Je vous donnerai les précisions en temps utile, Mesdames et Messieurs; je ne peux pas vous livrer tous les détails maintenant. Ce budget restera largement inférieur à ceux de scènes comparables à Berne, à Zurich et même à Lausanne, pour ne citer que des scènes suisses.

Quant au bâtiment de l’ancienne Comédie, aucune décision définitive n’a encore été prise. Je reconnais que nous avons surtout concentré notre travail sur la nouvelle institution. Il est évident que l’ancien bâtiment a pour vocation de rester public au sens large, c’est-à-dire que non seulement il appartient à la collectivité, mais il doit aussi être ouvert au public. Nous sommes en train d’explorer un certain nombre de pistes que nous pourrions très prochainement exposer au Conseil municipal – si la demande de crédit pour la Nouvelle Comédie est renvoyée en commission. A ce moment-là, c’est avec grand plaisir que je viendrai vous présenter des pistes réellement très prometteuses pour l’avenir du bâtiment de l’ancienne Comédie, Mesdames et Messieurs.

M. Alexandre Wisard (Ve). Je reviens sur la question que j’ai posée il y a un mois au sujet du règlement d’application de l’initiative «Sauvons nos parcs au bord du lac!»... des fois qu’ils soient menacés! Je rappelle que le Conseil administratif avait six mois pour déposer un projet de règlement et que ce délai est désormais écoulé. M. Pagni a eu l’amabilité, il y a un mois, de nous dire que l’affaire était à bout touchant et qu’il présenterait ce règlement d’application soit au Conseil municipal, soit au Conseil administratif en interne.

J’aimerais que nous fassions le point à ce sujet, car le règlement en question risque d’avoir des incidences assez lourdes sur plusieurs projets importants pour la Ville de Genève.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Après un premier tour de contrôles de ce règlement élaboré par le Service juridique (LEX) du Conseil administratif, nous nous sommes aperçus qu'un certain nombre de points posaient problème, notamment en regard de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI). Par exemple, qu'est-ce qu'un bâtiment du point de vue de la LCI? Possède-t-il un sous-sol ou pas? Quelle interprétation en ont faite les auteurs de l'initiative «Sauvons nos parcs au bord du lac!»? Il y a des complications sur ce plan, raison pour laquelle nous devons approfondir la question avant de soumettre au Conseil municipal un règlement d'application qui tienne la route et ne risque pas de faire l'objet d'une contestation ultérieure.

J'ai donc demandé aux services dont j'ai la charge de refaire un tour de piste. Je vous prie de m'en excuser, Monsieur Wisard. Je préfère procéder ainsi, dans ce dossier. Prenez l'exemple du bâtiment construit par les Services industriels de Genève (SIG) au parc Barton, dans le cadre du projet Genève Lac Nations. Est-il considéré par les initiants comme un bâtiment ou comme une construction souterraine? Sur ce point-là, un vrai problème se pose; nous devons le régler avant de présenter ce règlement d'application, raison pour laquelle nous avons relancé la procédure de contrôle.

Quant à savoir auprès de quelle instance ce document doit être soumis, j'estime que le Conseil municipal doit en être saisi aussi. Par conséquent, dès que nous aurons réglé les derniers problèmes que je viens d'évoquer, je soumettrai ce règlement d'abord au Conseil administratif, puis au Conseil municipal pour approbation.

M. Pierre Gauthier (EàG). J'ai appris que la Fête de la musique s'était vu refuser l'utilisation de la cour du Musée d'art et d'histoire, laquelle sera – pour la première fois depuis longtemps – inaccessible à la population durant l'édition 2014.

Ma question est triple; elle s'adresse à notre nouveau maire. S'agit-il de ne surtout pas montrer les vertus de cette cour, qui a des caractéristiques architecturales exceptionnelles? Veut-on interdire à une large population peu habituée à la fréquentation de ce musée de trouver que sa cour devrait être protégée – une idée qui pourrait germer dans l'esprit de certaines personnes? Au final, Monsieur Kanaan, voulez-vous empêcher les citoyens de la trouver belle? Evidemment, cela contrecarrerait les plans de ceux qui veulent la saccager...

M. Sami Kanaan, maire. Voilà ce que j'appelle une question qui contient en elle-même ses réponses! Monsieur le conseiller municipal, permettez-moi de vous dire que je ne la comprends pas très bien. En effet, nous n'interdisons pas

l'accès à la cour du Musée d'art et d'histoire! Pas plus tard qu'hier, j'ai eu le grand plaisir d'y accueillir la communauté italienne de Genève, qui célébrait sa fête nationale. C'est une communauté étrangère importante à Genève; elle a d'ailleurs pour particularité d'être celle qui compte le plus de binationaux, pour des raisons liées au droit des deux pays.

Le restaurant est ouvert et, dès qu'il fait beau, on peut manger dans la cour, pour le plus grand plaisir des clients – dont votre serveur. Je ne comprends donc pas le sens même de votre question, Monsieur Gauthier.

En ce qui concerne la Fête de la musique, nous avons présenté aujourd'hui le programme très alléchant de la vingt-quatrième édition, qui aura lieu dans trois semaines. Il est vrai que les emplacements choisis varient. Certains sont nouveaux, comme la cour du Cycle d'orientation de Montbrillant.

La cour des Casemates sera utilisée aussi mais, pour la première fois, elle n'accueillera plus la scène de la danse, qui migrera au parc Beaulieu. A la place, plusieurs activités se dérouleront aux Casemates. Nous y avons donné carte blanche au groupe de percussionnistes Eklekto, lequel réalisera une performance que je signale aux amateurs de sport et de musique: il s'agit d'un «commentaire» aux percussions du match de football Suisse-France du vendredi 20 juin. Les spectateurs pourront le suivre en direct dans la cour, tout en écoutant le «commentaire»... Je vous recommande cet événement, Mesdames et Messieurs! Les percussionnistes étant suisses et français, il sera intéressant de voir comment ils géreront le déroulement du match...

Quoi qu'il en soit, nous n'avons aucune intention d'interdire l'accès à la cour du Musée d'art et d'histoire. De toute façon, un débat démocratique aura lieu un jour à propos de cette cour que, personnellement, je ne trouve pas exceptionnelle. Si vous la jugez telle, Monsieur Gauthier, c'est votre droit le plus strict. Mais le processus démocratique suit son cours...

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, maire. Les terrains de football en synthétique du centre sportif de Vessy sont très appréciés et très utilisés. Or, il leur manque des points d'eau et des toilettes. Ils sont situés trop loin de la buvette pour que les enfants fassent le trajet quand ils veulent remplir leur gourde ou se soulager, ce qui les pousse à faire leurs besoins n'importe où. Si on veut leur inculquer quelques notions de respect, ce n'est pas idéal... J'aimerais savoir ce que vous entendez faire pour résoudre ce problème, Monsieur le maire.

M. Sami Kanaan, maire. Je n'ai malheureusement pas entendu le début de votre question à cause du brouhaha, Madame Romano. Vous parliez bien de

Vessy? (*M^{me} Romano acquiesce.*) J'ai déjà partiellement répondu à votre question de manière plus générale lors de la session précédente – mais je crois que vous n'étiez pas présente à ce moment-là, car ma réponse avait été décalée d'un jour.

Au centre sportif de Vessy, nous avons l'obligation de respecter – entre autres – des contraintes concernant la protection du site. Nous examinons actuellement la possibilité d'ajouter au moins des points d'eau potable, sans parler du travail en cours au sujet de l'éclairage. Cependant, je le répète, nous devons tenir compte de fortes contraintes liées au périmètre en général.

Nous intégrerons votre question à la liste des points en suspens, Madame la conseillère municipale, afin de voir ce que nous pouvons faire. Très honnêtement, je pense qu'il n'y a pas de miracle: il sera en tout cas impossible d'aménager des constructions en dur hors du bâtiment existant. Nous ne pourrions donc pas nous amuser à poser des toilettes ailleurs sur le terrain – du moins, à ma connaissance – en raison des contraintes auxquelles je viens de me référer. Mais nous verrons comment agir au mieux...

M. Pierre Rumo (EàG). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Le 18 mai 2014, les citoyens genevois ont accepté pour la deuxième fois l'initiative déposée par l'Association de défense et de détente de tous les retraité(e)s et des futur(e)s retraité(e)s (AVIVO) intitulée «Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois». C'est d'ailleurs la troisième victoire de la gauche de la gauche au cours de ces derniers mois.

Les Transports publics genevois (TPG) ont peint le diable sur la muraille – en l'occurrence, sur leurs trams – en affirmant très gratuitement que l'acceptation de l'initiative entraînerait la suppression de deux de leurs lignes. A ce sujet, Monsieur Pagani, je vous encourage à lire le point de presse du Conseil d'Etat, qui paraît chaque mercredi. Dans celui du 28 mai 2014 – il y a quelques jours à peine – à la page 6, on apprend que l'exécutif cantonal a déposé un projet de loi consistant notamment à rétablir le tarif junior pour les abonnements destinés aux jeunes adultes de 18 à 25 ans, afin d'être compatible avec les règles de l'Union des transports publics (UTP) au niveau suisse.

Ma question est la suivante: Monsieur Pagani, même si les économies recherchées ici seront probablement assez modestes, ne pourriez-vous pas demander à M. Christian Ferrazino, représentant de la Ville de Genève au conseil d'administration des TPG – auquel vous n'avez pas pu siéger vous-même – si les TPG ne feraient pas mieux de revoir leur stratégie de communication sur papier?

Je fais allusion au *Renard sur la lune*, publication annuelle des TPG, ainsi qu'à leur magazine *Ou bien?!*, tiré à 75 000 exemplaires dont 80% finissent à

la poubelle, si j'en crois ce que j'ai vu hier dans le tram 12... Ce magazine et le livre *Le renard sur la lune* ne devraient-ils pas être purement et simplement supprimés?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je transmettrai bien évidemment votre demande à M. Christian Ferrazino, Monsieur Gauthier. Il a d'ailleurs commencé à siéger au conseil d'administration des TPG ce matin même, comme bien d'autres personnes qui viennent de prendre leurs fonctions dans les régies publiques du Canton.

M^{me} Catherine Thobellem (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif M. Barazzone. Il y a une année, Monsieur le magistrat, vous avez inauguré 200 cendriers-poubelles répartis dans divers lieux de la ville. J'aimerais savoir quelle stratégie vous avez suivie dans ce cadre: s'agissait-il d'une action ponctuelle, ou est-il prévu de la développer? Il serait bon de l'étendre aux arrêts de bus et de tram de la gare Cornavin, où un flux de passagers non négligeable circule chaque jour.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci de votre question, Madame la conseillère municipale. Non, il ne s'agissait pas d'une action ponctuelle, mais d'une stratégie qui s'inscrira dans le long terme.

Elle a d'abord consisté à équiper toutes les poubelles nouvellement carénées de cendriers «habillés» de manière à être bien visibles, en particulier aux endroits où il y a un fort passage de population. Vous avez raison de citer les abribus, car c'est une problématique de taille: c'est là que les équipes du service Voirie-Ville propre ramassent le plus de mégots. Je rappelle qu'elles en ramassent des milliers tous les jours, en raison de l'incivilité d'un certain nombre de fumeurs.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à mes services de travailler sur un concept permettant d'attacher aux abribus des cendriers spécifiques, conçus pour être vidés facilement par les équipes de la voirie qui tourneraient dans les quartiers. Le projet est à l'étude. Je vous tiendrai au courant prochainement de la décision que nous prendrons.

M. Alfonso Gomez (Ve). Ma question s'adresse à M. le maire, Sami Kanaan. Lors du défilé qui a marqué la commémoration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, le week-end dernier, j'ai été surpris de la faible présence de la Genève internationale. Il n'y avait qu'un seul véhicule du Comité

international de la Croix-Rouge (CICR) et cette espèce de tube du CERN qui faisait plutôt penser à un missile Pershing. En revanche, j'ai été choqué de voir toute la panoplie de véhicules du Touring Club Suisse (TCS) et la propagande faite pour cette association lors des commémorations officielles.

Ma question est la suivante, Monsieur le maire: la participation importante du TCS aux festivités du bicentenaire est-elle en lien avec une contribution financière quelconque de sa part? Ou est-ce une volonté du Conseil administratif de favoriser ce genre d'organismes lors des défilés publics?

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur Gomez, votre question me donne l'occasion de dire en préambule que les festivités du bicentenaire ont remporté un grand succès – M. Spuhler l'a dit tout à l'heure – quels que soient les points discutables par ailleurs. Elles ont accueilli plus de 60 000 personnes en trois jours sur l'ensemble du périmètre, notamment entre le Jardin anglais et Baby-Plage, voire au-delà. L'offre musicale, artistique et culinaire a été très appréciée; on pouvait déguster des spécialités du terroir que j'ai moi-même découvertes, pour certaines, car je ne les connaissais pas.

Le défilé dans les rues de Genève, des Bastions au Port-Noir, a lui aussi été très apprécié. Il avait avant tout une connotation historique, c'est un fait. Sa vocation consistait à marquer la transition de 1814 à aujourd'hui. Bien entendu, il a fallu faire des choix – on peut en discuter certains – pour présenter cette période de l'histoire genevoise de manière sélective. Il ne s'agissait en tout cas pas d'esquisser l'avenir, qui nous appartient à toutes et à tous. D'ailleurs, un élément du CERN n'a pas pu entrer au Port-Noir.

En ce qui concerne la présence des véhicules du TCS, il faut savoir que cette association est née à Genève; elle fait donc partie de l'histoire de notre canton et de notre ville. En ce sens, il était normal qu'elle souhaite valoriser son apport au patrimoine genevois à l'occasion d'un tel défilé. A part les vélos et la voiture électriques, le TCS n'était représenté que par des véhicules d'époque, on n'a vu aucun de ses véhicules opérationnels aujourd'hui. Je confirme également qu'il était l'un des partenaires de cette manifestation.

Je signale ici que la commémoration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération est un projet porté par l'Association GE200.ch, qui regroupe le Canton, la Ville et les communes genevoises, et qui pilote l'ensemble des festivités depuis le mois de décembre 2013 jusqu'au mois de mai 2015. Il s'agit essentiellement de manifestations très diversifiées ouvertes au public. Le défilé en question en faisait partie, il reflétait donc la diversité comme caractéristique de Genève. Dans ce cadre, le Conseil administratif n'a pas de pouvoir décisionnel, bien qu'il fasse partie de GE200.ch.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone. En l'an 1917, quand William Favre a cédé à notre commune l'usage du parc La Grange, il a posé une condition que le site de la Ville rappelle: ce parc doit être ouvert du lever du jour à la tombée de la nuit. En bref, quand la lumière apparaît, on ouvre; quand la lumière s'en va, on ferme.

Pourtant, aujourd'hui, le parc La Grange ferme bien avant la tombée de la nuit. Je vous prie de nous en expliquer la raison, Monsieur le magistrat. En tout cas, ce ne sont plus les agents de la police municipale (APM) qui assurent sa fermeture, mais une société privée. Certains riverains s'inquiètent de ne plus avoir accès au parc à 19 h 30 ou 20 h, car les horaires d'hiver sont encore appliqués. Par conséquent, la mémoire du donateur du parc est bafouée. J'aimerais savoir pourquoi.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Avant de vous répondre, Monsieur Thévoz, j'aimerais vous dire que je suis d'accord avec vous! Je pense qu'il faut que les gens puissent profiter au maximum du parc La Grange. Certes, nous avons à respecter un legs stipulant qu'il doit être fermé à la tombée de la nuit mais, durant la période estivale, il fait nuit vers 22 h ou 22 h 30; il nous faut donc trouver une solution pour assurer sa fermeture aussi tard. Je me renseignerai et je vous tiendrai au courant. Plutôt que de vous dire maintenant pourquoi on ferme ce parc trop tôt, je préférerais vous annoncer dans un mois qu'on le ferme désormais plus tard...

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. Depuis un bon mois, sur la Treille, de l'autre côté de ce mur, il y a un trou. J'aimerais savoir pourquoi et jusqu'à quand il restera là.

J'ai une deuxième question concernant la Treille. A la descente de l'autre côté, en direction de la rue René-Louis-Piachaud, deux pierres du mur menacent de se déboîter à cause d'un arbre qui pousse à cet endroit. C'est la nature... Mais qui doit s'occuper de ce mur? La Ville ou un propriétaire privé? Attend-on que ces pierres tombent pour intervenir?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je suis responsable des trous dans cette ville, j'en assume la charge! (*Rires.*) J'irai donc constater avec vous, Madame Wuest, les dommages que vous me signalez. Cependant, dans ce genre de cas, je vous recommande – comme je l'ai déjà souvent fait – de prendre une photo que vous m'envoyez ensuite par courriel. Je réglerai le problème dès le lendemain – enfin, j'essaierai!

Quant à la responsabilité des murs, c'est autre chose. Plusieurs propriétaires sont chargés de leur entretien. Si l'emplacement que vous mentionnez est compris dans les vingt premiers mètres, il concerne le premier des propriétaires privés, la zone qui s'étend au-delà étant sous la responsabilité de l'Etat. Dans ce cas-là aussi, je vous saurai gré de me faire parvenir une photo, afin que je puisse en référer à mes homologues du Canton.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Pagani. Monsieur le magistrat, je vous ai déjà interrogé sur le même sujet lors de la précédente session plénière. En effet, nous avons été invités en tant qu'élus municipaux par le conseiller d'Etat Antonio Hodgers à la présentation du projet Praille-Acacias-Vernet (PAV). Malheureusement, elle tombait au même moment qu'une séance plénière du Conseil municipal! Je vous ai donc demandé s'il était possible d'assister à une autre présentation, car il s'agit d'un projet d'intérêt majeur pour notre commune, et je vous ai prié de faire part au moins de cette doléance du Conseil municipal au conseiller d'Etat chargé de l'aménagement. J'aimerais savoir quelle a été sa réponse.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, j'ai fait état de votre demande – avec bien d'autres récriminations – concernant l'information sur le PAV, notamment en raison du fait qu'il n'a été présenté au public que pendant cinq jours, ce qui est infiniment regrettable. Vous serez saisis très prochainement du plan directeur de quartier du PAV; nous attendons d'enregistrer toutes les oppositions pour soumettre ensuite au Conseil municipal, sous forme de résolution, l'acceptation ou le refus du projet.

Je crois qu'il sera de bon aloi, à ce moment-là, que la commission chargée d'examiner ce dossier extrêmement important pour notre ville demande la convocation d'une séance extraordinaire du Conseil municipal consacrée à cette problématique. En effet, nous sommes face à des impasses. Par exemple – c'est un scoop – le projet carougeois pour le secteur Marbrerie est actuellement bloqué, car on ne parvient pas à faire déménager un certain nombre de personnes qui le devraient; du moins, cela coûterait extrêmement cher. Il y a donc une problématique de déménagement et de relogement, une problématique de dépollution, une problématique de fonctionnement des plans financiers...

Bref, nous devons tenir compte de toute une série de problématiques qui mériteraient que le Conseil municipal leur consacre une séance plénière. Elle pourrait se tenir – comme on l'a déjà fait une fois – entre midi et 14 h dans les locaux des pompiers, qui sont tout à fait appropriés. Je proposerai et soutiendrai cette demande de convocation, lorsque nous serons saisis du PAV.

M^{me} Patricia Richard (LR). Je repose à M. Pagani la question que je lui ai déjà posée au cours de la dernière séance et à laquelle il n'a pas répondu, malgré le délai stipulé par le règlement du Conseil municipal. Je commence donc par vous adresser un blâme, Monsieur le magistrat!

Nous avons voté la proposition PR-912 pour sécuriser à grands frais l'accès à l'école des Genêts. Un ralentisseur a été posé en haut de la rue Maurice-Braillard, mais il a disparu! Après avoir très bien fonctionné pendant six mois environ, il a été complètement aplati! Le résultat est un magnifique tremplin qui permet aux voitures d'entrer facilement dans le quartier à 50 km/h au lieu de 30 km/h. J'ai ouï dire qu'un avocat, dans le coin, aurait fait en sorte que la Ville supprime ce ralentisseur... Or, à ma connaissance, les compétences en la matière appartiennent à la Ville et à personne d'autre!

J'aimerais que vous nous apportiez des éclaircissements à ce sujet, Monsieur Pagani. Pourquoi ce ralentisseur a-t-il disparu? Quand prendra-t-on une nouvelle mesure pour sécuriser ce quartier où les véhicules ne pénètrent pas à 30 km/h comme ils le devraient, mais à 50 km/h?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, permettez-moi de vous adresser à mon tour une petite remontrance – et non un blâme – puisque vous n'étiez pas présente lorsque j'ai répondu à votre question. Cela est au moins sûr! Ma réponse est la suivante: un certain nombre de voitures qui circulaient rapidement râpaient leur carter en passant sur cet aménagement surélevé, dit «coussin berlinois», destiné à limiter la vitesse dans la rue concernée.

Dans mes services, certains ont cru bon d'abaisser cette petite surélévation. M. Dossan me le reprochera, mais j'en assume la responsabilité. J'ai mis le holà à cette affaire et nous reprendrons la bobine là où le fil a cassé, afin de remettre cet aménagement dissuasif qui permet de sécuriser le passage de nos chères petites têtes blondes.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Cette question s'adresse à la conseillère administrative M^{me} Esther Alder, ainsi qu'au conseiller administratif M. Guillaume Barazzone. Elle concerne les équipements publics de type Proxisport, qui se répandent petit à petit dans les parcs et au sujet desquels M. Barazzone a mouillé le T-shirt pour une jolie photo dans les journaux... (*Rires.*)

En fait, ma question s'adresse peut-être plus particulièrement à M^{me} Alder, car elle concerne la démocratie participative. Je m'étonne que l'on ait prévu d'installer des équipements Proxisport au parc Geisendorf sans consulter l'association de

quartier pour en décider l'emplacement. Nous nous posons des questions quant à l'endroit choisi.

J'aimerais donc savoir comment ce choix a été fait et pourquoi l'association de quartier n'a pas été consultée.

Le président. Merci, Madame Frigenti Empana. Il vous sera donné réponse demain.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Barazzone. Elle concerne les terrasses de cafés sur les trottoirs, dont la gestion relève de la responsabilité de la Ville. Entre la rue de Zurich et la rue de Monthoux, plusieurs cafés – par ailleurs très sympathiques – envahissent régulièrement les trottoirs et rendent parfois difficile le passage des piétons, surtout pour les poussettes, les petits enfants et les personnes à mobilité réduite. Sur ces terrasses, on commence par déplacer des chaises, puis on en arrive vite à occuper tout le trottoir. Comment vos services interviennent-ils pour faire respecter les consignes en vigueur, Monsieur le magistrat?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci pour cette question, Madame la conseillère municipale. Voilà comment cela se passe: le périmètre utilisable pour une terrasse est désigné sur un plan avant d'être dessiné au sol. L'établissement au bénéfice d'une autorisation d'exploitation de terrasse doit s'en tenir à ce périmètre bien délimité, qui tient compte de la nécessité du passage des piétons et de toute une série de critères déterminant l'allocation éventuelle d'un certain nombre de mètres carrés au sol. Sur la base de ces plans, nous faisons ensuite des contrôles sur place.

Dans les cas que vous mentionnez, il a certainement dû y avoir des abus. Je vous propose de ne pas citer publiquement le nom des établissements concernés, Madame Studer, mais de me l'indiquer en aparté tout à l'heure, afin que nous procédions aux contrôles de rigueur pour vérifier si l'autorisation d'exploitation du trottoir a été respectée.

M. Simon Brandt (LR). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Monsieur le maire, n'auriez-vous rien à me dire par rapport au projet de nouvelle patinoire?

Des voix. Aaah!

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur Brandt, je sens que j'aurai droit à cette question à toutes les sessions plénières! Mais cela ne me dérange pas du tout. Je n'aurai évidemment pas chaque fois du nouveau à vous annoncer, même si ce serait souhaitable.

Ce que je peux tout de même vous dire, à ce stade, est que la première réunion du comité de pilotage qui compte plusieurs conseillers d'Etat et des responsables de leurs services, ainsi que des représentants de la Ville de Genève et de la Ville de Lancy, a eu lieu hier. A présent, il s'agit d'avancer très concrètement en menant à bien toutes les démarches nécessaires, qui sont nombreuses, comme vous le savez: elles concernent notamment la question foncière, la planification, les négociations avec le Genève-Servette Hockey Club sur un éventuel partenariat public-privé et le concept d'exploitation.

Le comité s'est fixé un délai au mois de septembre 2014 pour rendre une copie claire. Je ne vous cache pas, Monsieur Brandt, qu'il y a de nombreux obstacles. Le Canton est à la manœuvre, puisqu'il est question d'une parcelle cantonale située sur le territoire de la Ville de Lancy. Pour notre part, nous suivons ce projet avec intérêt. Comme je vous l'ai déjà dit, nous avons tout intérêt à ce qu'il avance, puisque cela allégerait la pression sur la patinoire des Vernets qui n'est plus aux normes et dont la réfection nous coûtera très cher, si ce projet de nouvelle patinoire ne se concrétise pas.

M. Denis Menoud (HP). Ma question s'adresse au Conseil administratif; je ne sais pas lequel de ses membres doit y répondre – probablement M. Pagani, pour des raisons de compétences.

Elle concerne un bâtiment qui, depuis neuf ans, est en déshérence au 21, rue de Montbrillant. Le restaurant La Glycine (Jipék'a), cela vous dit quelque chose? Je veux parler de cette vieille hostellerie genevoise qui a subsisté après la démolition des fortifications. Aujourd'hui, cette bâtisse qui, selon moi, appartient à notre patrimoine est presque une ruine. Que se passe-t-il?

En 2008, sauf erreur, il avait été question de céder l'endroit à un propriétaire qui prétendait créer des logements pour étudiants – mais rien n'a été fait. J'ai la photo de cette ruine sous les yeux, je passe devant tous les jours car c'est mon quartier. On nous demande de sauver l'immeuble du 37, rue de la Servette, par exemple, mais quel pouvoir le Conseil administratif a-t-il de faire évoluer le dossier du 21, rue de Montbrillant?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Comme vous, Monsieur Menoud, je suis très attaché à notre patrimoine culturel. Il est vrai que la maison

dont vous parlez en fait partie, mais elle n'appartient pas au patrimoine bâti de la Ville – et heureusement! En effet, nous avons déjà assez de bâtisses à entretenir qui nous coûtent suffisamment cher.

Concernant la Glycine, je vois régulièrement passer des demandes d'autorisation de construire, de changer une paroi, de faire ceci ou cela... En tout cas, ça bouge! Tous les six mois, des compléments d'autorisation de construire sont requis. Malheureusement, je n'ai pas le pouvoir de vérifier ce qui se passe vraiment, ni de contrôler si les travaux ont lieu.

Il était effectivement question, il y a trois ans, de construire des logements pour accueillir des étudiants; par la suite, l'objectif a changé et on a reparlé d'une auberge. Quoi qu'il en soit, ce bâtiment appartient à un propriétaire privé et, comme vous le savez, nous vivons dans un système qui protège la propriété privée...

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Ma question s'adresse à M. le maire, Sami Kanaan. J'en avais déjà posé une semblable à M. Pagani en 2012, au sujet de la Fête du 1^{er} Août sur la plaine de Plainpalais. Cette année-là, la manifestation avait remporté un grand succès grâce aux combats de reines, mais les écrans géants ne les avaient hélas pas retransmis, malgré l'afflux du public.

Le week-end dernier, j'ai eu le privilège d'être invité à la célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération en tant que représentant de la Ville, partenaire de la fête. Malheureusement, j'ai constaté qu'il n'y avait pas d'écran de diffusion géant pour les citoyens sur les rives du lac. Je m'interroge: pour quelle raison, lorsque la Ville organise de grandes manifestations ou collabore à leur organisation, n'a-t-on pas l'idée de les diffuser – en audiovisuel, bien sûr – sur des écrans géants destinés au public? Cela ne coûterait pas cher!

Il est dommage que l'on ne prévoie pas ce dispositif. De nombreux commentaires ont circulé dans la presse et sur les réseaux sociaux pour déplorer le fait que les citoyens ne pouvaient pas directement participer à la célébration du bicentenaire. Ils n'ont pas pu chanter le *Cé qu'è lainô*, ni voir en direct les représentations données au Port-Noir. Si la Ville a besoin d'un consultant en la matière, je me tiens à sa disposition...

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur le conseiller municipal, comme vous l'avez précisé, vous avez fait partie des gens qui ont pu accéder à la zone du Port-Noir pour assister aux festivités du bicentenaire. Je vous signale que les organisateurs – non seulement la Ville de Genève, mais l'ensemble des partenaires de la

manifestation – avaient «mis le paquet» pour garantir une accessibilité de l’offre au sens large, le long du quai de la rive gauche; ce fut d’ailleurs un succès.

Cependant, il faut savoir que les diverses manifestations organisées au Port-Noir ces dernières années n’ont pas attiré foule, raison pour laquelle nous n’avons pas pensé à l’installation d’écrans géants, je le reconnais. Le bicentenaire a donc été victime de son succès, nous en prenons acte. C’est une bonne nouvelle, puisque nous ne nous attendions pas à une telle réussite. Il est vrai que nous aurions pu la prévoir un peu mieux, les festivités organisées dans ce cadre particulier étant plus importantes que d’ordinaire.

Quoi qu’il en soit, tout le monde a pu profiter du défilé qui a traversé la ville avant d’arriver au Port-Noir, mais il est vrai que les discours eux-mêmes ont échappé à une partie du public. C’est d’ailleurs un autre aspect que nous n’avions pas bien évalué: l’infrastructure prévue n’était pas adaptée à des discours, mais à des spectacles sur l’histoire et la cuisine en 1814 – je vous les recommande, d’ailleurs, Mesdames et Messieurs. Cette scène assez resserrée ne permettait pas une bonne vision pendant les discours, ce qui n’était pas du tout notre intention. Certaines citoyennes et certains citoyens ont donc cru que les autorités avaient la volonté de s’isoler, mais tel n’était pas le cas, ils ont mal compris.

En ce qui concerne la retransmission des manifestations, il faut prendre en considération le facteur coût. Cela vous étonnera peut-être, Monsieur Haas, mais le budget de GE200.ch pour dix-sept mois de commémoration est assez serré. Nous devons tenir compte de cet enjeu. En tout cas, les festivités du week-end dernier ont été très réussies et appréciées, dans l’ensemble. Je regrette les deux ou trois imperfections à déplorer. Nous ferons mieux dans cinquante ans...

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s’adresse à M^{me} Salerno. Elle concerne les discussions entamées avec le Canton – à ce que j’ai pu comprendre – sur la répartition des tâches entre les communes, notamment sous l’angle de la révision de la fiscalité à venir. Pouvons-nous en savoir plus? Comment cela se passera-t-il, au niveau du groupe de travail? Le Conseil municipal sera-t-il amené, à un moment ou à un autre, à discuter avec le Conseil administratif de cette problématique et de la manière de nous organiser pour l’avenir? Ma question est donc très générale, sur ce plan.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Nous sommes au tout début du processus, Monsieur Genecand. Le Conseil d’Etat veut appliquer la Constitution, qui lui donne un délai de cinq ans pour mettre à plat les compétences et les tâches relevant des différents niveaux institutionnels du Canton et

Projets de délibération: modifications du règlement du Conseil municipal
sur le vote nominal et le mode de voter

des communes. Le Canton a décidé de travailler avec un partenaire institutionnel qui est l'Association des communes genevoises (ACG), et non pas en collaboration triangulaire entre la Ville de Genève, le Canton et l'ACG, comme il en avait l'habitude. Il s'agit donc vraiment d'un dialogue entre l'ACG et le Canton.

Au sein de ladite ACG, c'est moi qui représente le Conseil administratif; à ce titre, je ferai partie du comité de pilotage chargé de discuter des enjeux de la révision de la fiscalité. Un représentant de la Ville issu de mon département fait également partie du comité opérationnel composé de techniciens. Pour l'instant, il s'agit de réaliser un travail général de mise à plat des tâches effectuées par les uns et les autres. Dans ce cadre, il faut tenir compte du fait que le gabarit de la Ville est très différent de celui des communes plus petites. Nous répertorions donc actuellement qui fait quoi dans tout le canton.

Après cette première étape, le groupe de pilotage devrait commencer à se réunir. Le président Longchamp souhaite que la première réunion ait lieu au mois de juin déjà; je suppose donc que la discussion de fond sera engagée au début de l'automne prochain. Je présenterai les enjeux de cette problématique à la commission des finances puis, si le Conseil municipal est intéressé, nous pourrions en discuter de manière bilatérale.

7.a) Projet de délibération du 30 octobre 2013 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Mireille Luiset, Denis Menoud, Carlos Medeiros, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Claude Jeanneret et Danièle Magnin: «Règlement du Conseil municipal: modification de l'article 98, relatif au vote par appel nominal» (PRD-73)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

Cette modification de l'article 98 du règlement est proposée pour éviter tout malentendu quant à la démarche et à la procédure pour le vote nominal. En effet, l'ancien libellé pouvait être interprété de telle sorte que, sur simple demande, on fasse un appel nominal sur liste en répondant à l'appel de son nom. Cette démarche qui peut être faite en cas de panne de l'électronique est fastidieuse et longue. Il nous semble important de modifier cet article afin d'éviter tout blocage du travail de parlementaire.

¹ «Mémorial 171^e année»: Annoncé, 2609.

Projets de délibération: modifications du règlement du Conseil municipal
sur le vote nominal et le mode de voter

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 98 «Vote par appel nominal» du règlement du
Conseil municipal de la Ville de Genève est modifié et complété comme suit:

«¹ A la demande d'une personne membre du Conseil municipal, *le vote peut
être nominal.*

»² Inchangé.

»³ (*Nouvel alinéa*) En cas de panne du système de vote électronique, le vote
nominal est fait par appel nominal oral, selon la liste des présences du Conseil
municipal, et chaque conseiller municipal répond et exprime son vote à l'appel de
son nom. Cet appel nominal figure au *Mémorial*.»

7.b) Projet de délibération du 25 novembre 2013 de M. Pascal Holenweg: «Modification du règlement du Conseil municipa- l: mode de voter» (PRD-78)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Cette proposition reprend l'essentiel (en le précisant au vu de quelques épi-
sodes récents) du projet de délibération PRD-35, déposé le 21 mars 2012 et ensa-
blé en commission du règlement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

¹ «Mémorial 171^e année»: Annoncé, 3229.

sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 97, «Mode de voter» du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est modifié et complété comme suit:

«¹ Les votes ont lieu de manière électronique et, sauf huis clos, nominalement.

»² En cas de contestation du résultat, de la procédure ou du déroulement du vote, un nouveau vote peut être organisé sur demande d'un groupe ou du tiers des présents. Ce nouveau vote se fait à l'appel nominal à partir de la liste des membres du Conseil municipal.

»³ Suppression de l'alinéa 3 actuel.

»³ (*anciennement 4*) Chaque membre du Conseil municipal vote à la place qui lui est assignée par le bureau. Nul ne peut voter pour autrui.»

Le président. Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de lier ces deux projets de délibération PRD-73 et PRD-78 et de les renvoyer directement à la commission du règlement.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération PRD-73 et son renvoi à la commission du règlement sont acceptés à l'unanimité (65 oui).

Mis aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération PRD-78 et son renvoi à la commission du règlement sont acceptés par 66 oui contre 1 non.

8. Projet de délibération du 20 février 2013 de M. Pascal Holenweg: «Règlement du Conseil municipal: bénévolat de la commission des naturalisations» (PRD-60)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- que la compétence d'octroyer la nationalité suisse n'est plus une compétence municipale depuis 1993, lorsque le Tribunal fédéral a jugé que les communes

¹ «Mémoire 170^e année»: Annoncé, 4907.

ne prenaient plus de décision, mais ne délivraient qu'un simple préavis, ne pouvant même plus faire l'objet d'un recours;

- que par conséquent la «commission municipale des faiseurs de Suisses» ne peut plus les faire;
- que dès lors l'existence même d'une commission des naturalisations cultive l'illusion, pour ses membres et pour les candidats à la naturalisation, du maintien d'une compétence municipale qui n'existe plus, de l'utilité d'une commission qui, faute de compétence, n'en a plus guère, et du pouvoir de commissaires qui n'en ont plus du tout;
- que ni la loi ni le règlement d'application n'imposent une commission des naturalisations au sein des Conseils municipaux;
- que quatorze communes genevoises ont supprimé leur commission des naturalisations et renoncé à la rétablir;
- que le Conseil municipal de la Ville de Genève a retiré au plénum du Conseil municipal la capacité de se prononcer sur les rapports de la commission des naturalisations;
- que, en conséquence de ce qui précède, le maintien d'une commission des naturalisations au sein de notre Conseil n'a plus ni utilité, ni pertinence, ni justification autre que le sentiment subjectif et illusoire de ses membres de «servir à quelque chose»;
- que ce sentiment devrait se suffire à lui-même sans qu'il soit nécessaire de le rémunérer, et que si des conseillers municipaux tiennent à pouvoir siéger dans une commission inutile produisant des préavis arbitraires que nulle autorité n'est tenue de suivre, il conviendrait qu'au moins cet exercice ne coûte rien à la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 131 «Membres du Conseil municipal» du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est complété comme suit:

«¹ Inchangé.

»² Inchangé.

»³ Inchangé.

»⁴ Inchangé.

»⁵ Il n'est pas attribué de jetons de présence pour les réunions et les rapports de la commission des naturalisations.

»⁶ (*anciennement 5*) Inchangé.»

M. Pascal Holenweg (S). Si mes souvenirs sont bons – et je crois qu'ils le sont, s'agissant de cet objet – nous avons déjà débattu plusieurs fois de projets de délibération sinon comparables au projet de délibération PRD-60, du moins relativement voisins. Mon introduction sera donc relativement brève – j'insiste sur le «relativement», car les plaisirs les plus courts ne sont pas forcément les meilleurs!

Lors des débats précédents, nous avons constaté que la majorité du Conseil municipal tenait à l'existence d'une commission des naturalisations, quand bien même la procédure de naturalisation fait de l'avis municipal un simple préavis que personne n'est tenu de suivre, et quand bien même le Conseil municipal, il y a une quinzaine d'années, a délégué au Conseil administratif la compétence de se prononcer au nom de la commune sur les demandes de naturalisation. Cette délégation est prévue par le règlement du Conseil municipal et par la loi cantonale; elle émane du Conseil municipal lui-même.

Dès lors, la position de la Ville de Genève sur les requêtes en naturalisation est donnée par le Conseil administratif. La commission des naturalisations est donc la seule à ne pas donner de préavis au Conseil municipal, puisque celui-ci a délégué sa compétence en la matière au Conseil administratif.

J'ai déjà eu l'occasion de souligner deux défauts majeurs de cette commission dans la procédure actuelle de naturalisation – qui présente d'ailleurs bien d'autres défauts, comme le caractère arbitraire et intrusif de l'examen des demandes, ainsi que le caractère très subjectif d'un certain nombre de prises de position sur les dossiers.

Le premier défaut de cette commission est son inutilité formelle; le second est que son existence s'avère contradictoire par rapport à la décision du Conseil municipal de transférer au Conseil administratif la compétence de se prononcer sur les dossiers de naturalisation.

Le plaisir que les membres de la commission des naturalisations éprouvent à en faire partie – ils l'ont exprimé ouvertement – le sentiment d'honneur qui transparaît de leurs interventions en tant que commissaires, leur volonté de le rester – ou, plutôt, de garantir la continuation de l'existence de cette commission malgré

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

son inutilité et sa non-conformité avec la procédure officielle – m'ont convaincu de ne plus demander la suppression même de la commission en question.

Je préfère tenir compte du plaisir que ses membres ont à y exercer leurs talents et à se prendre pour les faiseurs de Suisses qu'ils ne sont plus. Ce plaisir me paraît tel, que j'estime superfétatoire de le rémunérer. Quand un travail est si intéressant, si honorifique, si plaisant, si gratifiant, sa rémunération finit par être injurieuse envers le travail lui-même. Il me semble donc que le plaisir engendré par le travail des commissaires aux naturalisations et le sentiment de leur utilité devraient se suffire à eux-mêmes. La Ville ferait quelques économies intéressantes en cessant de rémunérer ce plaisir qui se gratifie lui-même, comme tout plaisir digne de ce nom.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, ne proposant plus la suppression de la commission des naturalisations, je me contente de vous proposer la suppression de sa rémunération – cette rémunération étant, en quelque sorte, une dévaluation du plaisir que l'on peut prendre à y travailler et de l'importance qu'on lui accorde.

Le président. Si l'entrée en matière est acceptée, le bureau et les chefs de groupe ont décidé de demander le débat accéléré et le renvoi du projet de délibération PRD-60 à la commission du règlement.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est refusée par 57 non contre 11 oui (1 abstention).

9. Proposition du Conseil administratif du 30 avril 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 900 000 francs destiné à financer les aides financières aux habitant-e-s de la commune disposant d'un revenu limité (PR-1079).

Présentation des aides financières versées par le Service social de la Ville de Genève

Le Service social octroie, en application du «règlement relatif aux aides financières du Service social» LC 21 511 des prestations sociales, des allocations sociales et des allocations sociales complémentaires, des aides ponctuelles, des prestations pour les restaurants scolaires et des allocations de rentrée scolaire.

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

Par ailleurs, en application de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (cf. art. 11 ch. 2 LAVS; 31 et 32 RAVS), la Ville de Genève à travers le Service social finance à hauteur de 50% les remises de cotisations AVS accordées aux personnes obligatoirement assurées, mais dans une situation [financière] intolérable.

Les prestations sociales sont octroyées, sur demande, à toute personne bénéficiant des prestations cantonales complémentaires à l'AVS/AI.

Les allocations sociales sont destinées aux personnes et aux familles dont les revenus sont très modestes. Elles sont octroyées subsidiairement au droit fédéral et cantonal, selon un barème, en fonction d'un revenu déterminant.

Les aides ponctuelles sont octroyées, sur la base d'un dossier, de manière limitée dans le temps, pour faire face à une dépense spécifique (loyers impayés, frais dentaires, etc.).

Les prestations pour restaurants scolaires consistent en la prise en charge intégrale des frais de repas et sont accordées, sur demande, lorsque la situation sociale et financière le justifie.

Les allocations de rentrée scolaire sont destinées aux familles dont les revenus sont modestes (familles dont les enfants sont au bénéfice d'un subside cantonal pour l'assurance-maladie) et qui ont des enfants en âge de scolarité obligatoire. Elles sont octroyées par un versement unique au moment où des dépenses supplémentaires liées à la rentrée scolaire déstabilisent le budget familial.

Les remises de cotisations AVS sont accordées lorsque le paiement des cotisations ne peut être raisonnablement exigé de personnes sans activité lucrative et que la cotisation minimale met la personne dans une situation intolérable. Dans ce cas, le Canton et la commune de domicile versent le montant de la cotisation minimale (à hauteur de 50% chacun) en vue d'éviter des lacunes de cotisation. Dans le canton de Genève, cette prise en charge est limitée à deux ans.

En 2005, le budget alloué aux aides financières s'élevait à plus de 14 millions et le montant accordé était de près de 13 millions. Jusqu'en 2011, les montants accordés n'ont cessé de diminuer et les budgets annuels ont suivi cette tendance.

Compte tenu du contexte économique et de différents durcissements des lois cantonales et fédérales pendant cette période, cette évolution avait interpellé la magistrature du département de la cohésion sociale et de la solidarité. Le non-recours aux prestations sociales est un fait qui est difficile à mesurer, mais bien réel. Ainsi, en 2012, une campagne de promotion des prestations de notre municipalité a été lancée. Toutefois, il aurait été hasardeux d'en chiffrer l'impact

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

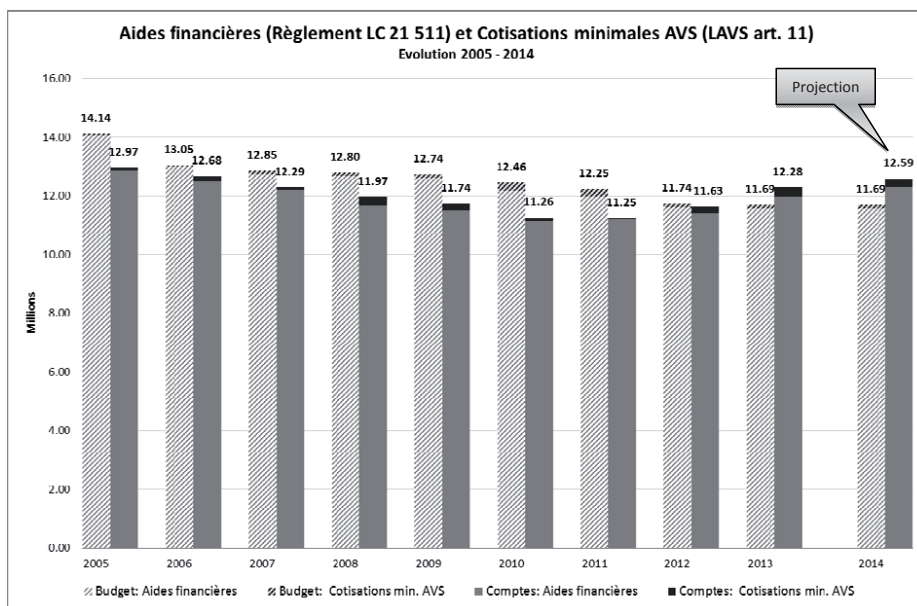
et de procéder à un ajustement budgétaire en anticipation. En effet, l'évolution du nombre de bénéficiaires dépend de nombreux autres facteurs d'ordre socio-économiques, législatifs et démographiques.

Ainsi, il serait présomptueux d'attribuer uniquement la progression des prestations financières délivrées par le Service social de la Ville de Genève à cet effort de promotion, mais il a certainement contribué à ce qu'elles soient à nouveau mieux connues tant des partenaires du réseau socio-sanitaire genevois que des administré-e-s de notre municipalité.

Aspects budgétaires et financiers

L'évolution de ces dernières années est illustrée dans le graphique ci-dessous. L'actualisation des dépenses projetées pour 2014 se monte à 12 594 000 francs, soit un dépassement budgétaire de 900 000 francs (+7,7%) pour l'année en cours. Par rapport à nos comptes 2013, l'écart projeté se situe à 312 151 francs (+2,5%).

Il est également utile de relever que la projection pour l'année 2014 de 12,59 millions correspond au niveau constaté il y a huit-neuf ans (années 2006 et 2007).



Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

Le tableau ci-dessous décline le dépassement projeté par type de prestations. Cette évolution est donc essentiellement due aux réajustements à la hausse des prestations sociales municipales et des remises de cotisations AVS. En ce qui concerne la progression des allocations de rentrée scolaire, elle est positivement compensée par la baisse des allocations sociales et des allocations sociales ponctuelles.

Pour mémoire, en ce qui concerne les allocations sociales, le recul est en lien avec la poursuite des effets suite à l'introduction des prestations cantonales complémentaires familiales (RPCFam – J 4 25.04) en 2012.

	2013 Comptes	2014 Budget	2014 Projection	Ecart Proj14/Bu14	Ecart Proj14/C13
Prestations sociales municipales	10 658 780	10 004 000	10 870 000	866 000	211 220
Prestations sociales municipales en retour	-80 925	0	-60 000	-60 000	20 925
Allocations sociales	282 600	380 000	285 000	-95 000	2 400
Allocations de rentrée scolaire	558 550	420 000	600 000	180 000	41 450
Allocations sociales ponctuelles	165 480	385 000	219 000	-166 000	53 520
Restaurants scolaires	381 455	380 000	380 000	0	-1 455
AVS prise en charge cotisations minimales	315 909	125 000	300 000	175 000	-15 909
Total	12 281 849	11 694 000	12 594 000	900 000	312 151
				7,7%	2,5%

Eu égard à ce qui précède, le Conseil administratif sollicite l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 900 000 francs pour l'année 2014 en vue de financer le dépassement budgétaire prévisionnel des prestations financières du Service social.

Conclusion

Au vu de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 900 000 francs destiné à financer les aides financières aux habitant-e-s de la commune disposant d'un revenu limité.

Art 2. – Les charges supplémentaires prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes ou par de nouveaux produits dans le budget 2014 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2014, sur le centre de coûts 50070002 «action sociale», politique publique 58 «aide sociale», nature comptable 366 «subventions aux personnes physiques».

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, nous avons opté pour le débat libre après ouverture de la discussion. En ce qui concerne le renvoi de la proposition PR-1079, nous avons opté de préférence pour la commission des finances, mais celle de la cohésion sociale et de la jeunesse a également été évoquée.

Préconsultation

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, pour rappel, la Ville avait choisi en 1986 d'octroyer des prestations complémentaires à une tranche de la population particulière: celle des rentiers de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et de l'assurance-invalidité (AI). Ce choix a été entériné à l'époque par un règlement du Conseil administratif, puis confirmé par le Conseil municipal en 2011.

La proposition PR-1079 que je soumets aujourd'hui à ce plénum est simple. La situation économique a empiré, au détriment d'une certaine catégorie de personnes: les plus âgés d'entre nous, qui peinent à joindre les deux bouts avec leur rente AVS. Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de me permettre de répondre aux exigences posées par ce règlement que vous avez voté en octroyant à ces personnes une prestation mensuelle.

Vous savez que la Ville est contrainte par une loi fédérale de procéder à des remises de cotisations AVS. Là encore, nous nous rendons compte que les demandes affluent. Le ratio de l'aide à octroyer est de 50% pour le Canton et 50% pour la Ville. Telle est la raison pour laquelle nous vous demandons 900 000 francs, afin de pouvoir faire face tant à l'augmentation des demandes au niveau des rentes complémentaires AVS/AI qu'à ces remises de cotisations.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée par 52 oui contre 15 non.

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers municipaux, les socialistes sont favorables à la proposition PR-1079, qu'ils souhaitent renvoyer à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

L'exposé des motifs explique bien qu'il ne s'agit pas d'une explosion des subsides octroyés, mais plutôt d'une remise à niveau des moyens donnés aux plus démunis, à ceux qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts – que ce soient des personnes en âge de percevoir l'AVS, des familles aux revenus insuffisants pour pouvoir vivre à Genève ou des familles monoparentales; il existe en effet différentes catégories de subsides.

L'exposé des motifs rappelle clairement que le budget municipal alloué aux aides financières s'élevait à plus de 14 millions de francs en 2005. Ces montants ayant diminué par la suite, si nous votons ce complément de 900 000 francs ils ne s'élèveront qu'à 12,5 millions de francs en 2014. On ne peut donc pas parler d'une explosion des subsides!

La situation économique est de plus en plus tendue et la précarité s'avère, hélas, le lot d'un certain nombre de nos concitoyens et concitoyennes. Cette évolution est due aussi au durcissement des lois fédérales et cantonales. Nous savons tous que la révision de la loi sur l'assurance-chômage a malheureusement été acceptée et que les mesures y afférentes sont de plus en plus restrictives. Il en va de même pour l'application de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI).

Par les différents subsides qu'elle octroie, la Ville compense les défaillances des autres collectivités que sont la Confédération et le Canton. C'est malheureux, mais c'est la réalité. Nous ne pouvons pas laisser certains de nos concitoyens et concitoyennes sur le bord du chemin. Je pense qu'il est très louable et tout à fait normal que la Ville prenne ses responsabilités en la matière.

Je rappellerai ici quelques points. Les critères d'accès à l'aide sociale, vu la LIASI qui a été adoptée par le Grand Conseil il y a quelques années et qui est de plus en plus restrictive, sont très stricts, notamment sur le plan du revenu et du loyer. Le revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS), qui offrait des montants un peu plus élevés que l'aide sociale, disparaîtra bientôt; de ce fait, il y a des gens qui verront leurs revenus diminuer encore. Au lieu d'essayer de mieux intégrer les chômeurs, on rend de plus en plus ardu leur accès à des formations qualifiantes qui leur permettraient par la suite de trouver un emploi et de se réinsérer. La situation est donc de plus en plus difficile.

Lors du débat sur le salaire minimum, on a rappelé que la Ville octroyait environ 3 millions de francs en matière d'aide sociale à différents titres. Telles sont

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

les raisons pour lesquelles les socialistes vous encouragent vivement, Mesdames et Messieurs, à accueillir favorablement la proposition PR-1079 et à la renvoyer à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M. Denis Menoud (HP). Pour une fois qu'on s'occupe de nos pauvres... au lieu de jeter l'argent par les fenêtres, comme c'est régulièrement le cas dans les investissements!

Je pense que la proposition PR-1079 appelle de notre part quelques réflexions. La première a été ébauchée par M^{me} Fehlmann Rielle, lorsqu'elle a parlé des travailleurs pauvres. Je pose la question: est-ce à la collectivité, via l'impôt, de subvenir aux besoins des personnes que les patrons sont incapables de payer? Je m'adresse ici aux libéraux-radicaux, qui forment tout de même le parti du patronat! Mais que faites-vous? Vous qui défendez l'économie privée, vous n'êtes pas capables de payer les employés! Et vous demandez à la classe moyenne de payer pour eux, via ce genre de propositions ou des instances comme l'Hospice général!

Dans le parti auquel j'appartenais jusqu'à récemment, il y a beaucoup de petits entrepreneurs. La règle de base, pour eux, c'est d'être capables de payer leurs employés! Si on en est incapable, on ne les emploie pas! La logique ultra-libérale de la déflation, elle, consiste à engager du personnel que l'on sous-paie au nom des permis de travail, des bilatérales et j'en passe, et puis ensuite on demande à l'impôt des autres de payer! C'est anormal. Madame Alder, je vous prie d'être attentive à cette partie de mon argumentaire.

Le deuxième point que j'aimerais soulever concerne l'exclusion. On nous dit, dans la proposition PR-1079, que ces aides financières sont prévues par un règlement municipal et qu'elles sont subsidiaires aux autres prestations sociales – elles s'ajoutent donc aux allocations fédérales et cantonales. Mais il y a des gens qui n'ont droit à rien! Prenons l'exemple des jeunes qui n'ont même pas cotisé une année et se trouvent en difficulté, car ils ont de la peine à payer les primes des caisses d'assurance-maladie, entre autres. Eh bien, on ne parle pas d'eux, dans cette proposition! On n'y trouve rien non plus sur les gens qui sortent d'institutions psychiatriques ou d'établissements punitifs.

Par conséquent, Madame la conseillère administrative, j'ai beau admirer votre projet, vous avez tort de prétendre dans la proposition PR-1079 que «les prestations sociales sont octroyées, sur demande, à toute personne bénéficiant des prestations cantonales complémentaires à l'AVS/AI». Il y a des gens qui n'ont pas le droit à toutes ces prestations du Service des prestations complémentaires (SPC), pour diverses raisons. Pourquoi les exclure? Je pense que c'est une bonne chose de s'occuper de nos pauvres – mais de tous nos pauvres!

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche soutient la proposition PR-1079, que nous vous proposons de renvoyer à la commission des finances; nous serions même prêts à la voter sur le siège.

Il s'agit de financer différents types de prestations et allocations auxquelles les personnes et les familles à faible revenu ont droit. Dans ce contexte, il ne s'agit pas – comme nous le faisons lors du débat budgétaire – de décider quelles prestations la Ville doit offrir. Elles sont déjà définies, simplement il manque un crédit pour les assurer complètement.

L'expérience a montré qu'environ la moitié des personnes qui ont droit à ces prestations ne les demandent pas. En effet, elles ne sont pas distribuées automatiquement, il faut les demander. Or, contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce n'est pas du tout facile à faire! Tout d'abord, il faut savoir qu'on y a droit, donc être informé; ensuite, il faut oser entreprendre la démarche de s'adresser à quelqu'un pour les demander.

Dans ce sens, pour Ensemble à gauche, apprendre que davantage de personnes y recourent aujourd'hui est une bonne nouvelle. C'est la preuve d'une meilleure information sur ces diverses possibilités. Nous saluons donc l'effort du département de la cohésion sociale et de la solidarité pour faciliter l'accès à ces prestations auxquelles les gens ont droit.

En même temps, comme d'autres l'ont dit avant moi, cette situation nous inquiète et nous préoccupe. Elle reflète une aggravation de la précarisation de certaines couches de la population. Vu la crise actuelle, des personnes qui auraient peut-être hésité auparavant à faire appel à l'aide sociale se décident à entreprendre cette démarche ou acceptent qu'on la leur conseille.

Etant donné que la proposition PR-1079 n'a pas pour objectif de définir le type de prestations que la Ville offre, mais de financer celles qui sont déjà établies, nous proposons au plénum soit de la voter sur le siège, soit de la renvoyer à la commission des finances pour vérifier simplement l'aspect financier de cette demande de crédit. A un autre moment, nous pourrions discuter de ces prestations elles-mêmes à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la proposition PR-1079 soulève une problématique de base qui n'est pas celle des prestations elles-mêmes, puisqu'elles font l'objet d'un règlement municipal.

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

Pour le Mouvement citoyens genevois, le problème qui se pose est celui de l'évaluation budgétaire. Nous sommes favorables à l'octroi de ces aides sociales aux plus démunis de notre canton, lorsqu'ils en font la demande, car ils y ont droit. Cependant, il faut avoir conscience que ces prestations ne touchent pas les travailleurs pauvres; peut-être faudrait-il se demander s'ils ne devraient pas en bénéficier aussi? Mais là, on ne saurait plus dans quel engrenage on met le doigt et où cela s'arrêtera.

La proposition PR-1079 concerne l'aide aux bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AVS/AI. Par conséquent, c'est cette catégorie précise de la population qui – si elle le demande – a droit à ces subsides octroyés par la Ville de Genève.

J'ajoute que, pour les budgéter correctement, il faudrait avoir une liste de ces bénéficiaires sur le territoire municipal – ou, du moins, en connaître le nombre. Mais – secret fiscal oblige! – une fois de plus, l'Etat ne livre pas l'information aux communes, pas même à la Ville de Genève qui octroie pourtant ces aides financières. Cette situation cause un problème pour l'évaluation de la rubrique budgétaire correspondante, d'autant plus que toutes les personnes qui y auraient droit ne demandent pas ce type d'allocation – dans ce cas, elle n'est donc pas versée.

Ce qui nous dérange, dans la proposition PR-1079, c'est qu'il est trop facile de demander ainsi des crédits supplémentaires après coup. Je n'ai pas pris la peine de consulter les comptes précédents, ni les budgets – dont les chiffres ne sont de toute façon que partiellement indicatifs – mais nous trouvons qu'il est trop facile de demander une somme précise au budget avant de revenir, en cours d'année, avec une demande de crédit complémentaire de près d'un million de francs. Au mois de décembre, l'exécutif se glorifie en disant: «Vous voyez, on a un budget équilibré, c'est formidable!», et puis ensuite il nous demande des montants complémentaires! C'est se moquer du monde et du Conseil municipal! Si nous y ajoutons les 900 000 francs de la proposition PR-1079, le budget n'est plus équilibré. Ce n'est pas une méthode adéquate, ni une bonne manière de fonctionner.

Madame Alder, vous saviez très bien, lors du vote du budget 2014, que la ligne des aides sociales complémentaires augmenterait. J'en veux pour preuve ce que vous rappelez vous-même à la page 2 de la proposition: vous avez lancé en 2012 une campagne de promotion de ces prestations municipales. Par conséquent, vous saviez que vous recevriez inmanquablement plus de demandes par la suite! Pourtant, vous n'en avez pas fait cas au budget; voilà ce que nous dénonçons.

Par conséquent, nous voterons le renvoi de la proposition PR-1079 à la commission des finances, car elle ne concerne pas les prestations en tant que telles – un règlement municipal en définit l'attribution – mais un problème d'ordre

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

financier: comment la Ville les financera-t-elle? Un crédit budgétaire complémentaire la forcera à emprunter, sauf si elle trouve un excédent sur une autre ligne. Mais comment évaluer dorénavant le coût de ces prestations de la manière la plus précise possible? Certes, il y aura toujours une marge d'erreur mais, dans le cas présent, elle est trop importante. Nous considérons que nous avons été trompés.

Dans ces conditions, nous demandons le renvoi de la proposition PR-1079 à la commission des finances, où nous en examinerons sereinement tous les aspects financiers, afin d'éviter que la ligne budgétaire concernée soit à nouveau sous-estimée au budget 2015.

Madame Alder, je me rappelle que, l'année dernière, vous avez utilisé un montant non dépensé sur ces prestations pour en créer une nouvelle, la fameuse allocation de rentrée scolaire.

Dans un tel contexte, on pourrait se demander si le règlement municipal sur les aides financières ne doit pas être révisé; la question a d'ailleurs été posée au cours de la bataille pour le maintien des prestations municipales complémentaires. La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pourrait en débattre, à condition que le Conseil administratif dépose une proposition au préalable. Entend-on modifier ce règlement qui définit l'attribution des différentes prestations municipales?

Un débat à ce sujet permettrait peut-être de répondre aux besoins des travailleurs pauvres qui – j'insiste une fois encore là-dessus – ne sont pas concernés par la proposition PR-1079. Cette dernière est focalisée uniquement sur les rentiers AVS/AI qui touchent les prestations complémentaires de l'Etat. Quant à l'allocation de rentrée scolaire, c'est autre chose – de même que les cotisations AVS, qui font l'objet d'une réglementation fédérale.

Voilà les remarques que nous voulions faire, Mesdames et Messieurs. Je répète que nous acceptons de débattre de la proposition PR-1079 et que nous la renverrons à la commission des finances pour en examiner les aspects financiers, et non pas la problématique sociale en elle-même.

Le président. Je rappelle que le bureau a clos la liste des intervenants tout à l'heure. Il reste une douzaine de personnes inscrites. Si chacune utilise ses sept minutes de temps de parole, nous en avons encore pour près d'une heure et demie de débat, ce qui nous amènerait après minuit. Le bureau souhaite terminer cette séance à 23 h, si possible... A vous de voir, Mesdames et Messieurs! D'autre part, nous pouvons aussi interrompre le débat sur la proposition PR-1079 à 23 h et le reprendre demain à 17 h.

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

M. Alfonso Gomez (Ve). Les Verts sont évidemment favorables à la proposition PR-1079, qu'ils souhaitent renvoyer à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Vous le savez bien, Mesdames et Messieurs, nous avons à cœur – on nous l'a même reproché! – de respecter la rigueur budgétaire. Cependant, dans ce cas précis, les besoins ont fortement augmenté depuis plusieurs années et ils sont tels, aujourd'hui, qu'il est indispensable que notre municipalité remplisse ses devoirs envers la population et ses obligations sociales.

De quoi parlons-nous, ici? D'une allocation mensuelle de 185 francs pour une personne seule et de 260 francs pour un couple, versée à des personnes qui ont besoin d'une aide complémentaire. On sait que, au centre-ville – donc sur le territoire municipal – la vie et les loyers sont plus chers qu'ailleurs. La classe moyenne, les seniors et les personnes défavorisées en pâtissent. Or, notre commune doit respecter un certain nombre d'obligations importantes envers eux.

Evidemment, on aurait pu prévoir cette augmentation au budget. Mais vous transmettez à M. Sormanni, Monsieur le président, qu'il n'a pas lu jusqu'au bout le paragraphe de la page 2 de la proposition qu'il a mentionné tout à l'heure à propos de la campagne de promotion lancée en 2012. Je cite le passage qu'il a omis: «Il aurait été hasardeux d'en chiffrer l'impact et de procéder à un ajustement budgétaire en anticipation. En effet, l'évolution du nombre de bénéficiaires dépend de nombreux autres facteurs d'ordre socioéconomique, législatif et démocratique.»

Le Mouvement citoyens genevois demande régulièrement au Conseil administratif, lors des débats budgétaires, d'être le plus «réaliste» possible pour ne pas prévoir d'évolution fantaisiste des budgets. Mais quand les conditions sociales imposent l'augmentation d'une ligne budgétaire, ils reprochent à l'exécutif de ne pas avoir prévu cette situation pourtant tout à fait imprévisible!

De plus, le Mouvement citoyens genevois oppose une prestation à une autre, puisque M. Sormanni vient de dire qu'il ne fallait pas augmenter les prestations pour la rentrée scolaire... On sait pourtant que cette allocation est un sacré bol d'air pour les familles et qu'elle est hautement appréciée par l'ensemble de la population!

Nous saluons la proposition PR-1079, qui démontre la capacité de la Ville de compléter un dispositif que la droite, majoritaire au Grand Conseil, s'amuse à démanteler systématiquement au niveau du Canton. Elle s'amuse même – passez-moi le terme – à démonter systématiquement les prestations fédérales! Heureusement que la gauche résiste dans les villes, puisqu'elle est majoritaire dans les communes et qu'elle a ainsi le pouvoir de s'opposer à cette politique antisociale en aidant les citoyens les plus nécessiteux.

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

Telles sont les raisons pour lesquelles les Verts soutiennent la proposition PR-1079 et demandent son renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. En effet, elle ne concerne pas un problème financier, mais un problème social!

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Je ne parlerai pas ici de questions techniques; d'autres sont plus qualifiés que moi pour le faire. Il est vrai qu'il faut aider les gens qui sont dans la précarité – mais pas n'importe comment! Vous savez parfaitement, Mesdames et Messieurs, que les finances de la Ville ne se portent pas très bien, à l'heure actuelle – c'est la même chose ailleurs, mais nous sommes dans cette salle pour parler de notre commune.

En 2013, la loi sur le revenu déterminant unifié (RDU) a été modifiée. Vous savez tous de quoi il s'agit, je suppose... Nul n'est censé connaître ses droits, les bienfaits de la loi et le bien-fondé du système social! Un haut magistrat genevois a procédé à ce changement, qui a plongé nombre de nos concitoyens et de familles dans la précarité, car ils n'avaient plus d'aide ni pour payer leur loyer, ni pour payer les assurances.

Je ne parlerai pas de l'allocation de rentrée scolaire, car je ne pense pas qu'elle coûte énormément d'argent, quoique... il y a école et école! Il faudrait savoir jusqu'à quel niveau on pense aider les gens pour les écoles: si c'est jusqu'à l'université, cela coûtera très cher!

Moi, j'habite dans un quartier situé en haut de la Servette qui s'appelle Vieusseux. Est-ce que vous connaissez Vieusseux, Mesdames et Messieurs?

Des voix. Oui!

M. Daniel-Dany Pastore. Eh bien, c'est parfait! Je représente donc la population de ce quartier sympathique et magnifique, un vrai havre de paix – heureusement, car c'est tout ce qui reste aux anciens qui y vivent! En effet, ils ne touchent qu'une misérable retraite. Quand je les vois déambuler dans le parc – on dirait un gigantesque EMS – ils ont toujours la précarité collée à la semelle de leurs souliers! C'est juste pour la rime, je trouvais sympa de le dire comme ça... Ils ont toujours les mêmes souliers, raccommodés, ravaudés, des vêtements d'époque usés et démodés, et ils se promènent bras dessus, bras dessous, c'est charmant... Mais je les vois maigrir! De temps en temps, il n'y en a plus qu'un sur deux, l'autre est déjà parti... Et pourquoi? Parce qu'il ne mangeait plus à sa faim! Je les ai même aperçus en train de fouiller les conteneurs! Ici, à Genève!

Il faut distribuer les ressources économiques de manière à aider les anciens, qui ont travaillé et cotisé toute leur vie avant de se retrouver dans la précarité.

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

Comme dirait Antoine: «Oh yeah!» Eh bien, justement, Mesdames et Messieurs: oyez, oyez! Il est temps que le Conseil municipal se bouge pour venir en aide à ces gens, avant que notre ville se retrouve dans une situation aussi misérable que l'Inde. Vous voyez, j'en viens même à citer un exemple pareil!

Je suis pour l'octroi d'une telle aide – mais de manière équilibrée, comme l'a dit mon collègue Sormanni. Nous renverrons la proposition PR-1079 à la commission des finances, afin de l'étudier correctement, précisément et rapidement, car ces gens ont besoin qu'on les aide! Vraiment, le malheur, je le croise tous les jours, dans mon quartier!

Le président. Vu l'heure qu'il est et le nombre d'intervenants encore inscrits au tour de parole, il est probable que nous poursuivrons et terminerons ce débat demain.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, comme l'a dit M. Sormanni tout à l'heure, la proposition PR-1079 du Conseil administratif pose problème. Ce n'est pas tant une question de prestations, mais plutôt de finances!

Il est tout de même un peu étrange que l'exécutif nous présente un budget parfaitement équilibré, pour nous demander aussitôt après un crédit supplémentaire de près d'un million de francs. Nous le savons tous: aujourd'hui, la Ville et l'Etat doivent absolument appliquer le frein à l'endettement. Je rappelle que la dette publique de l'Etat s'élève à 13 milliards de francs, ce qui équivaut à 30 000 francs de dette par habitant. Il s'agit donc de réduire absolument cette dette publique, c'est une priorité. La creuser davantage aurait un effet boomerang, c'est-à-dire que cela rendrait la Ville toujours plus pauvre en causant faillites et pertes d'emplois. Je ne pense donc pas que toujours augmenter, augmenter, augmenter les dépenses soit une solution.

Par ailleurs, nous savons que Genève va au-devant de prévisions fiscales à la baisse, alors que la Ville devra assumer de grands chantiers: je fais référence à la rénovation du Grand Théâtre, du Musée d'art et d'histoire et des Minoteries, entre autres. Nous devons donc absolument tâcher de diminuer nos dépenses de fonctionnement.

Tout le monde sait que M^{me} Alder a un grand cœur et que, comme magistrate, elle aimerait bien aider les personnes en difficulté. Tout le monde est favorable à l'aide aux nécessiteux – et nous de même, au Parti libéral-radical, à condition de cibler les destinataires des prestations.

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

Néanmoins, je rappelle que le département de M^{me} Alder pèse 251 millions de francs, ce n'est pas rien! Cette demande de près d'un million de francs de crédit supplémentaire est pour le moins surprenante.

Premièrement, je pense que nous pouvons tous admettre que ce n'est pas la hauteur des dépenses qui fait la qualité de l'aide sociale, mais bien plutôt le nombre des personnes qui parviennent à sortir de l'aide sociale.

Deuxièmement, si informer la population des possibilités d'obtenir des prestations sociales auxquelles elle a droit est sans doute une bonne action, la relancer avec insistance pour qu'elle en demande, comme l'a fait le département de M^{me} Alder, est tout de même exagéré. En effet, on s'est mis à écrire de nombreux courriers aux gens pour leur rappeler qu'ils ont droit à des aides sociales, et à leur courir après pour leur mettre quasiment de force l'argent dans les poches! On peut supposer que, si les gens ne demandent pas d'allocations complémentaires, c'est qu'ils n'en ont pas besoin ou qu'ils n'en veulent pas – surtout quand l'information a déjà été donnée.

Nous sommes donc prêts à octroyer des aides sociales, mais il faut en cibler les bénéficiaires en tenant compte de l'effet de seuil. Finalement, ce sont toujours les mêmes qui les reçoivent, ce qui a bien évidemment des répercussions sur la classe moyenne, laquelle a de plus en plus de peine à vivre à Genève.

Je souligne que M^{me} Alder doit elle aussi faire des efforts pour diminuer la dette. Or, je rappelle ce qui s'est passé en 2013: constatant qu'une ligne budgétaire de son département – une allocation sociale de 517 000 francs – n'avait pas été utilisée, au lieu de penser à diminuer la dette de la Ville ou de se dire que ce montant pourrait être utilisé pour octroyer des aides ciblées aux rentiers AVS/AI, M^{me} Alder a créé une nouvelle ligne budgétaire en instituant cette fameuse allocation de rentrée scolaire qui avoisine les 600 000 francs.

Elle prétend s'être inspirée des modèles canadien et français, mais la réalité scolaire dans ces pays n'est pas du tout la même qu'à Genève! En France, les parents doivent acheter du matériel scolaire pour leurs enfants, ce qui n'est pas du tout le cas à Genève, où l'Etat fournit aux écoliers cahiers, manuels, brochures, livres, carnets de devoirs, crayons, plumes, stylos, règles... jusqu'à la machine à calculer! Les parents n'ont rien à fournir, si ce n'est des chaussures de gym, un short et un T-shirt.

Par ailleurs, lorsque la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a épluché les comptes de la Ville, nous avons remarqué qu'il y avait de nombreuses subventions accordées de façon quasiment automatique à certaines associations. Il faudrait peut-être revoir la politique appliquée dans ce domaine, car plusieurs des associations subventionnées semblent poursuivre les mêmes objectifs et nous ne comprenons pas pourquoi elles ne fusionneraient pas.

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

Le Parti libéral-radical ne refuse pas d'aider les pauvres, mais il veut mieux cibler les nécessités et réaliser des économies sur le fonctionnement de la Ville, notamment au sein du département de la cohésion sociale et de la solidarité. Nous demandons le renvoi de la proposition PR-1079 à la commission des finances.

M^{me} Marie Barbey (DC). Le Parti démocrate-chrétien partage les préoccupations exprimées ce soir concernant la mise en place d'une politique sociale orientée vers les plus fragiles. Cependant, si notre rôle d'élus est de penser avec le cœur, nous devons aussi penser avec la tête! De ce point de vue, la proposition PR-1079 nous pose un gros problème. Lors des débats budgétaires... (*Brouhaha.*) Monsieur le président, pourriez-vous appuyer sur la sonnette?

Le président. Si vous pouviez rejoindre vos places, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce serait bien agréable! Ou alors, allez discuter ailleurs, vous avez le choix. Poursuivez, Madame Barbey.

M^{me} Marie Barbey. Merci, Monsieur le président. Lors des débats budgétaires, Madame Alder, vous nous avez indiqué que les allocations sociales laissaient apparaître un montant non dépensé de 420 000 francs. Je cite ce que vous nous avez dit alors: plutôt que de réaliser des économies, le Conseil administratif préfère allouer cette somme à une nouvelle prestation – en l'occurrence, l'allocation de rentrée scolaire. Vous nous avez affirmé avec insistance – j'ai consulté le *Mémorial* pour m'en assurer – que cette prestation serait entièrement financée, ce qui justifiait à vos yeux le fait de vous passer de l'accord du Conseil municipal pour créer cette nouvelle dépense.

Quel est le résultat, aujourd'hui? Alors que tout devait être sous contrôle, voilà que vous nous demandez une rallonge de 900 000 francs!

La proposition PR-1079 nous pose plusieurs problèmes. Premièrement, elle est la preuve d'un déficit démocratique évident. Sans en référer au Conseil municipal, Madame Alder, vous inventez une nouvelle ligne budgétaire qui coûtera, au final, des centaines de milliers de francs à notre commune; c'est tout à fait inadmissible! Deuxièmement, le Parti démocrate-chrétien estime que la Ville ne devrait pas s'inventer constamment de nouvelles dépenses que personne ne réclamait jusque-là, d'autant plus qu'elle consacre déjà 250 millions de francs – soit un quart de son budget total – à la politique sociale.

Troisièmement, comme l'a dit M. Sormanni – nous rejoignons entièrement ses propos sur ce point – cette proposition reflète un amateurisme évident dans

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

la construction du budget de votre département, Madame la magistrate. Vous affirmez même, dans la présentation de votre proposition, qu'une campagne de promotion des prestations sociales a été lancée en 2012, mais qu'il aurait été hasardeux d'en chiffrer l'impact et de procéder à un ajustement budgétaire en anticipation... Franchement, on croit rêver! Vous faites une campagne de promotion, mais vous ne prévoyez pas un centime de plus au budget! Soit c'est de l'incompétence, soit c'est de la mauvaise foi!

Avec ce genre de méthode, il est évidemment très facile d'avoir un budget équilibré à la fin de l'année, puisqu'on minimise les coûts dans le projet de budget pour venir ensuite, quatre mois plus tard, demander au Conseil municipal une rallonge d'un million de francs.

Le Parti démocrate-chrétien estime que, si la Ville n'avait pas saupoudré les aides financières et inventé des prestations que personne ne réclamait, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Nous renverrons la proposition PR-1079 à la commission des finances car, de notre point de vue, il s'agit ici d'un problème financier. Nous nous réjouissons d'entendre sur cet objet des explications un peu plus convaincantes de la part de la magistrate.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Ce soir, nous aurons fait le tour d'un certain nombre d'aspects de l'aide sociale. Une fois de plus, je constate que le Parti libéral-radical lance des piques contre le subventionnement des associations, alors que cette problématique n'est pas vraiment liée à ce qui nous occupe ici. Mais que l'on parle du monde associatif ou des personnes les plus démunies, donner un franc, c'est toujours trop pour la droite! Par contre, quand des magistrats décident de déménager des centaines de fonctionnaires, de changer le nom d'organismes comme l'Institution genevoise de maintien à domicile et de repeindre les carrosseries de leurs voitures, personne n'a jamais rien à redire au sujet des montants dépensés, qui sont aussi de l'argent public!

Les 900 000 francs demandés dans la proposition PR-1079 apparaissent tout à coup comme une montagne aux yeux de certains, parce que c'est de l'argent destiné à des gens qui en ont peu et que les montants alloués à ces personnes sont toujours trop élevés pour la droite. C'est impressionnant, on entend toujours ce même discours lors de nos débats sur l'aide sociale, aussi bien au niveau du Canton qu'à celui de la Ville. Dans d'autres domaines, on vote des millions de francs sans discuter une seule minute. Par contre, 50 francs octroyés à une association, c'est toujours trop! Je trouve cela incroyable.

J'en viens à la question de forme. M^{me} Alder a-t-elle bien fait de nous présenter aujourd'hui cette demande de crédit en tant que complément à la ligne budgétaire votée? J'estime qu'en agissant ainsi elle fait preuve de transparence

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

et d'honnêteté. Beaucoup d'autres magistrats procèdent autrement: ils font des dépassements de crédit et nous disent après coup, au moment de l'examen des comptes, qu'ils sont désolés d'avoir un peu dépassé les montants prévus au budget. M^{me} Alder a décidé d'adopter la transparence et de nous en parler tout de suite, c'est sa méthode et nous l'en remercions.

Dépenser de l'argent pour les personnes les plus pauvres parmi nous, voilà ce qu'est la redistribution sociale. L'argent versé lorsque nous payons nos impôts devrait normalement servir aux prestations destinées aux gens, au lieu d'être dépensé pour des multitudes de postes de communication, de contrôleurs de contrôleurs – car nous n'en sommes plus maintenant aux simples contrôleurs, mais aux contrôleurs de contrôleurs! Voilà ce qu'est devenu l'Etat! La plupart des services sont noyés sous le contrôle et la com', il n'y a plus d'argent pour les prestations!

Je suis très contente que la Ville de Genève ait des prestations pour aider les personnes qui en ont réellement besoin. Merci, Madame Alder!

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordre de M^{me} Pérez qui demande, au nom d'Ensemble à gauche, de terminer ce débat ce soir. M^{me} Pérez n'étant pas présente pour la défendre, je la mets aux voix.

Mise aux voix, la motion d'ordre demandant de terminer le débat durant la séance en cours est refusée par 56 non contre 11 oui (1 abstention).

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, une première lecture rapide de la proposition PR-1079 laisse penser qu'une partie croissante de la population genevoise s'appauvrit et que la Ville a la possibilité d'aider les personnes les plus démunies. Mais une lecture plus détaillée nous amène à nous poser certaines questions, car il y a des points qui nous laissent perplexes; c'est pourquoi nous sommes d'avis que cette proposition mériterait d'être étudiée à la commission des finances.

Parmi toutes les aides financières attribuées par la Ville, une seule dépend d'une loi cantonale: la prestation qui concerne la prise en charge des cotisations AVS minimales, dont on s'aperçoit qu'elle a diminué de 16 000 francs. Ce n'est donc pas là que se situe le problème, mais bel et bien dans les aides financières diverses présentées toutes dans le même sac, ce qui aurait dû en étonner plus d'un: je veux parler des allocations sociales et des allocations sociales complémentaires, des aides ponctuelles, des prestations pour les restaurants scolaires et des allocations de rentrée scolaire.

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

Comme je viens de le dire, il est assez curieux que les montants effectivement accordés n'aient cessé de diminuer jusqu'en 2011, les budgets annuels suivant la même tendance. Cela m'intrigue car, au niveau cantonal – notamment à l'Hospice général – on observe la tendance inverse: plus de 60% d'augmentation dans l'ouverture des dossiers sur ces cinq dernières années. Il y a donc une inadéquation entre ce que l'on remarque au niveau de la Ville et le fonctionnement de l'Hospice général, dont dépendaient 26 069 personnes à la fin du mois d'avril 2014.

Je vous explique tout cela, chers collègues, pour justifier ma surprise devant la proposition PR-1079. Le tableau de la page 3 présente des montants relativement stables, mais on nous explique malgré tout qu'il faut dépasser de près d'un million de francs le budget prévu!

Je voulais faire encore une autre remarque. Il est étrange que personne n'ait relevé ce point: nous avons affaire à cinq aides financières différentes qui ne dépendent pas du même règlement, mais qui sont pourtant toutes mises dans le même sac sous l'appellation nature comptable 366 «subventions aux personnes physiques». On ne sait donc pas exactement où iront les 900 000 francs complémentaires à la ligne budgétaire définie au préalable. Cela nous surprend beaucoup.

J'en reviens à la prise en charge des cotisations AVS minimales. Les remises de cotisations AVS, assumées de manière paritaire à hauteur de 50% par la Ville et 50% par l'Etat, sont limitées à deux ans au Canton. Qu'en est-il au niveau de la Ville? Il semble que ce délai n'y soit pas appliqué. Pourquoi?

Bref, nous aurons sans doute toutes sortes de questions comme celles-là à poser en commission des finances. Nous ne nous opposerons donc pas au renvoi de la proposition PR-1079 à ladite commission, car nous attendons certaines explications de la part de la magistrate.

Le président. Comme convenu, nous interrompons là notre débat; nous le reprendrons demain. Avant de clore la séance, je donne encore la parole à M^{me} la conseillère administrative Esther Alder.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, j'ai écouté attentivement toutes les personnes qui se sont exprimées au cours de ce débat. Il ne faut pas qu'il y ait de confusion. Dans notre ville, un certain nombre de personnes rencontrent aujourd'hui des difficultés financières. On peut s'intéresser au bien-fondé de leur octroyer éventuellement une aide supplémentaire, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici.

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

La proposition PR-1079 vous demande d'appliquer le règlement que vous avez approuvé concernant les aides sociales municipales octroyées aux personnes bénéficiant des prestations cantonales complémentaires à l'AVS/AI. Cela a été dit, il s'agit d'une allocation de 185 francs par mois pour les personnes seules.

L'un des grands problèmes actuels – je le constate au niveau de l'ensemble des subsides délivrés par mon département – c'est le non-recours aux prestations. Il est quand même invraisemblable que certaines personnes qui nous écoutent en ce moment réaliseront seulement ce soir qu'elles auraient droit à une prestation, mais qu'il leur faut la demander pour la recevoir! En effet, ce n'est pas un processus automatique. Si tel était le cas, la ligne budgétaire destinée aux rentiers AVS/AI serait double.

Nous ne visons aujourd'hui que quelques centaines de personnes supplémentaires, mais il est impossible de prévoir leur nombre exact, car il peut varier d'une année à l'autre. Certains rentiers sortent du dispositif car ils meurent, hélas, et nous ne pouvons bien sûr pas calculer d'avance combien ils seront! Pas plus que nous ne pouvons évaluer combien de personnes arriveront à la retraite chaque année. Cela fait partie des aléas du système.

J'ai l'honnêteté de demander au Conseil municipal, vu le nombre croissant de personnes qui ont fait appel à ces prestations municipales entre le mois de janvier dernier et maintenant, de prévoir d'ores et déjà une augmentation des demandes en 2015 afin d'éviter un possible dépassement budgétaire en cours d'année, ce que vous me reprocheriez, Mesdames et Messieurs!

J'ajoute que certains, ici, aimeraient que je déshabille Pierre pour habiller Paul. On m'a plusieurs fois adressé des reproches, lors de l'examen des comptes, en me demandant de m'expliquer sur le fait que le montant des aides sociales dévolu aux familles n'était pas totalement dépensé, alors même que les familles genevoises sont en difficulté, actuellement.

Je vous ai informés que mon département avait mandaté une experte, M^{me} Pont, pour étudier les besoins au niveau des familles. Que constate-t-on? Les familles genevoises rencontrent des problèmes financiers en période de rentrée scolaire car, contrairement à ce qui a été dit par M^{me} Rouillet, on leur demande un certain nombre de fournitures. Je souligne que toutes les familles ne touchent pas cette allocation de rentrée scolaire, mais seulement celles qui sont le plus en difficulté, puisque cette aide leur est octroyée à condition qu'elles reçoivent déjà un subside pour l'assurance-maladie.

Je ne prendrai pas cet argent pour le donner aux rentiers AVS/AI, car je pense que les uns et les autres ont besoin que la collectivité publique complète leurs revenus qui sont trop modestes, disons-le. On l'a répété à maintes reprises sur certains bancs: ces gens ne roulent pas sur l'or, ils ont de la peine à boucler leurs

fins de mois. Il est normal que ceux qui ont plus aident ceux qui ont moins. Pour ma part, je me base sur ce principe.

Mesdames et Messieurs, je me réjouis de vous apporter en commission les explications nécessaires sur les mécanismes de l'aide sociale municipale. En tout cas, je pense que nous ne pouvons pas nous dérober, aujourd'hui. Il ne s'agit ni de s'attaquer aux subventionnés, ni de s'en prendre à certaines prestations, mais simplement de répondre à des besoins importants. J'espère que le Conseil municipal me suivra – et pas seulement moi, car il s'agit ici des gens à aider – en acceptant la demande de crédit complémentaire de la proposition PR-1079.

Le président. Nous poursuivrons le débat sur la proposition PR-1079 demain à la séance de 17 h. Les intervenants seront les personnes déjà inscrites au tour de parole. Je lève la séance et vous souhaite une bonne soirée, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	38
2. Communications du bureau du Conseil municipal	38
3. Allocution du président élu	38
4. Fixation des jours et des heures des séances	41
5. Election d'un/e représentant/e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de per- sonnes âgées, en remplacement de M. Antoine Maulini, démission- naire (statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 130, lettre B)	41
6. Questions orales	43
7.a) Projet de délibération du 30 octobre 2013 de M ^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Mireille Luiset, Denis Menoud, Carlos Medeiros, Jean- Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Claude Jeanneret et Danièle Magnin: «Règlement du Conseil municipal: modification de l'article 98, relatif au vote par appel nominal» (PRD-73)	63
7.b) Projet de délibération du 25 novembre 2013 de M. Pascal Holenweg: «Modification du règlement du Conseil municipal: mode de voter» (PRD-78)	64
8. Projet de délibération du 20 février 2013 de M. Pascal Holenweg: «Règlement du Conseil municipal: bénévolat de la commission des naturalisations» (PRD-60)	65
9. Proposition du Conseil administratif du 30 avril 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 900 000 francs destiné à financer les aides financières aux habitant-e-s de la com- mune disposant d'un revenu limité (PR-1079)	68
10. Propositions des conseillers municipaux	87

11. Interpellations	87
-------------------------------	----

12. Questions écrites	87
---------------------------------	----

Le mémorialiste:
Ramzi Touma